

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3361 - LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

PRÉSIDENTIELLE

Les candidats priés d'intégrer les droits de l'homme dans leur programme



La Fondation Bill-Clinton pour la paix a constaté que sur les vingt candidats à la magistrature suprême ayant déjà présenté leur projet de société, un seul seulement a fait allusion à l'existence des cachots clandestins en RDC. Et de se demander comment les

élections seront-elles apaisées avec un grand nombre de détenus dans des cachots clandestins des services de sécurité parsemés dans tout le pays ?

Cette ONG internationale révèle, par ailleurs, l'existence de plus de cinq mille Congolais et étrangers

Les candidats ayant fait acte de candidature à la Céni détenus dans les cachots clandestins à travers le pays. Elle exige leur libération ou leur transfèrement éventuel vers les juridictions compétentes afin qu'ils soient jugés, conformément à la procédure et à la loi.

Page 2

PROCESSUS ÉLECTORAL

Le GEC dénonce la politisation de la Céni et de la Cour constitutionnelle



Le siège de la Céni sur le boulevard du 30 juin

Plusieurs décisions importantes prises par ces deux institutions ont sapé la confiance de l'opposition et de la société civile, indique le Groupe d'études sur le Congo (GEC), dans son rapport du 1er novembre qui confirme leur inféodation au pouvoir en place. En termes de recommandation, le GEC suggère le déploiement des témoins et autres observateurs, nationaux comme étrangers, dans les différents centres de vote en vue de servir de garde-fous contre toute velléité de tripatouillage.

De son côté, le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, accuse le GEC et, en particulier, son directeur Jason Stearns de chercher à décrédibiliser les institutions congolaises depuis qu'il a été expulsé par Kinshasa en avril 2016.

Page 3

ASSASSINAT DE ROSSY MUKENDI

La famille porte plainte contre le chef de la police de Kinshasa

Me Richard Bondo s'est vu confier par la famille de Rossy Tshimanga - le militant pro démocratie tué en février dernier, dans la foulée d'une marche de protestation contre un troisième mandat présidentiel - la charge de porter cette affaire devant la justice afin de tirer ce meurtre au clair. L'avocat a effectivement porté plainte à l'auditorat général contre le général Sylvano Kasongo et consorts pour avoir agi comme une bande organisée dans l'assassinat du jeune activiste, a confirmé l'AFP.

Du côté de la police où l'on soutient avoir utilisé des balles en caoutchouc plutôt que des balles réelles lors de cette manifestation, l'on affiche un air serein, convaincu de ne pas porter une responsabilité directe dans cette affaire.

Page 4



Rossy Mukendi en avant-plan

PROCESSUS ÉLECTORAL

Un chemin de la croix pour les journalistes congolais

Dans un communiqué publié le 2 novembre en marge de la Journée internationale contre les crimes visant les journalistes, l'ONG de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information a fait part d'une nette hausse de violentes attaques visant les professionnels des médias à la veille des élections générales du 23 décembre.

Freedom for journalist (FFJ) indique que le taux des femmes journalistes contrariées dans l'exercice de leur travail a été particulièrement élevé à Kinshasa par rapport aux années antérieures. Et de souligner que l'année en cours s'est particulièrement caractérisée par l'arrestation de cinq journalistes d'une rédaction à Kinshasa assortie de la chasse à l'homme lancée contre son directeur par la police.

Page 2

PROCESSUS ÉLECTORAL

Un chemin de la croix pour les journalistes

L'estimation est de l'ONG Freedom for journalist (FFJ) qui a relevé, dans un communiqué publié le 2 novembre en marge de la Journée internationale contre les crimes visant les journalistes, que pour l'année en cours, les typologies les plus représentatives des violations des droits des hommes des médias ont été recensées en République démocratique du Congo (RDC), à l'exception de l'assassinat.

L'ONG de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information a fait part d'une nette hausse de violentes attaques visant les journalistes de la RDC durant cette année et une période bien difficile pour eux à la veille des élections générales du 23 décembre. Citant son rapport programmé pour être rendu public à l'occasion de la célébration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en décembre, FFJ indique que le taux des femmes journalistes contrariées dans l'exercice de leur travail a été particulièrement élevé à Kinshasa par rapport aux années antérieures. « Dans la capitale, une femme journaliste a été enlevée puis retrouvée et une autre a été placée en détention préventive pendant plus d'une semaine en prison pour diffamation », regrette l'ONG dans son rapport. FFJ souligne, par ailleurs, que l'année s'est particulièrement caractérisée par l'arrestation de cinq journalistes d'une rédaction à Kinshasa assortie de la chasse à l'homme lancée contre son directeur par la police.

Un journaliste présentement en prison

FFJ fait constater que pour l'année en cours, les typologies les plus représentatives des violations des droits des journalistes ont été recensées à l'exception de l'assassinat. « Aucun cas de journaliste assassiné ou tué n'a été rapporté. Cependant, la RDC a vu son image écornée par des cas d'un journaliste présentement en prison comme Tharcisse Zongia, des journalistes interpellés, voire agressés, maltraités ou torturés, des journalistes incarcérés puis libérés, des

journalistes ou médias menacés, harcelés ou fermés, des pressions économiques, administratives, judiciaires ou économiques, des entraves à la libre circulation de l'information, des violentes attaques contre les journalistes ont été documentées, etc. », a signifié l'organisation dans son communiqué. Pour elle, « des pressions économiques, administratives, judiciaires ou économiques, assorties de cas d'entraves à la libre circulation de l'information ont essentiellement ciblé les médias appartenant aux opposants au régime ».

La reformulation de la loi sur la presse

Parlant de l'existence d'un cadre légal défaillant, FFJ se convainc que la reformulation de la loi nationale qui règlemente la presse est une nécessité, sinon une obligation, étant donné que « la diffamation à charge du journaliste peut l'amener à l'emprisonnement quand bien même il a publié ou dit la vérité ».

Citant l'Unesco et le secrétaire général de l'ONU, cette association rappelle que les agressions contre les professionnels des médias sont souvent perpétrées dans des situations non conflictuelles par des groupes du crime organisé, des milices, le personnel de sécurité et même la police locale, faisant des journalistes locaux des cibles les plus vulnérables. Cette quasi-impunité constitue, selon elle, un encouragement pour les criminels et les groupes armés qui se font régulièrement remarquer par leurs actions contre les journalistes. « Informer n'est pas un crime », a-t-elle martelé.

L.D.

PRÉSIDENTIELLE

Les candidats appelés à intégrer les droits de l'homme dans leur projet de société

L'invite a été lancée par la Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) qui a constaté que sur les vingt candidats à la magistrature suprême ayant déjà présenté leur projet de société, un seul seulement a fait allusion à l'existence des cachots clandestins en République démocratique du Congo (RDC).

La FBCP a noté qu'à ce jour, seul le candidat de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Félix Tshilombo Tshisekedi, a fait allusion aux droits de l'homme dans son projet de société, promettant, une fois élu président de la République, de fermer, à travers le territoire national, tous les cachots clandestins non reconnus par la loi. S'adressant aux autres candidats, l'organisation se demande comment les élections seront-elles crédibles et apaisées avec un grand nombre de détenus dans des cachots clandestins des services de sécurité parsemés dans tout le pays dont l'Agence nationale des renseignements (ANR), la sécurité militaire (Demiap), le Conseil national de sécurité, ceux des camps lieutenant colonel Kokolo, Tshatshi, etc. ?

Pour la FBCP, en effet, même si le pouvoir fait observer qu'il y a des officiers de police judiciaire (OPJ) compétents dans les instances judiciaires, à l'ANR et la Demiap, ces derniers ne seraient pas au-dessus de la loi. Devant ces détentions illégales et arrestations arbitraires, elle tient pour responsable le procureur général de la République, étant donné qu'aucune loi n'autorise la détention préventive au-delà de quarante-huit heures alors que dans ces endroits, il y a des personnes qui ont passé plusieurs années. Faire dans le bon sens

Félicitant le Front commun pour le Congo (FCC) pour son meeting tenu le 26 octobre dernier au cours duquel il a présenté de son candidat à la présidentielle, Emmanuel Ramazany Shadary, la FCB interpelle ce dernier en vue d'inscrire dans son projet de



Radio Okapi/Photo John Bompengo

société la fermeture de tous ces cachots clandestins non reconnus par la loi en vigueur. « On ne peut pas avoir une élection purement démocratique avec certains membres des partis politiques détenus, comme c'est le cas de Christian Rummy et autres membres des partis politiques de l'opposition », a indiqué cette ONG de défense des droits de l'homme.

Aussi continue-t-elle à demander qu'une enquête soit diligentée en vue de démasquer certains agents de l'ANR qui fabriquent de faux rapports en vue de faciliter les arrestations des personnes innocentes, par ailleurs arbitrairement et illégalement détenues. Citant un ancien administrateur général de l'ANR, l'ONG se convainc qu'aucune loi n'autorise les agents de ce service de procéder aux arrestations arbitraires, leur devoir étant de fournir les éléments à la police qui a le droit d'arrêter le suspect. « Mais au contraire, les OPJ de la Police nationale congolaise, qui ont prêté serment devant le minis-

Un échantillon des candidats à la présidentielle tère public, préfèrent envoyer des suspects à l'ANR que de les transférer au parquet », regrette la FBCP. Cette association révèle, en effet, qu'il y a plus de cinq mille Congolais et étrangers détenus dans les cachots clandestins à travers la RDC. Aussi exige-t-elle leur libération ou leur transfèrement vers les juridictions compétentes afin d'être jugés selon la procédure et la loi.

La FBCP demande au candidat du FCC et à tous les autres candidats à présidence de la République d'accorder une place de choix aux questions des droits de l'homme dans leur projet de société. Elle souligne que c'est le non-respect des droits fondamentaux qui est à la base des mouvements massifs des Africains, particulièrement des Congolais, qui fuient leurs pays pour d'autres où ils pensent mieux vivre. « C'est le cas de plus de trois cent quatre-vingt mille Congolais expulsés de l'Angola dans des conditions infra-inhumaines », déplore la FBCP.

Lucien Dianzenza

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bobe
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiye Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoulou

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto

Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Guillaume Pigasse

Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial

Mombongo

Chef de service préresse : Eudes Banzouzi

Gestion des stocks : Elvy Bombete

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

HOMMAGE

La procédure de béatification de Mgr Christophe Munzihirwa suit son cours

La Commission romaine pour la cause des saints de l'église catholique, chargée des enquêtes sur la procédure de canonisation de l'ancien archevêque de Bukavu, assassiné le 29 octobre 1996, va procéder à l'audition de cent témoins de la vie de ce dernier. C'est une dernière étape avant la présentation au pape des conclusions pour la décision finale.

Au cours de la 22e journée commémorative de la mort de l'archevêque de Bukavu, organisée par la Fraternité Mgr Munzihirwa, le père Ferdinand Muhigiriwa a évoqué les avancées significatives du processus de sa béatification à l'assistance venue prier pour ce martyr et témoin de l'Eglise. Cette journée a commencé par une conférence sur le thème « Wilt bactérien du bananier au Kivu », suivie d'une messe d'actions de grâce. L'officiant du jour est revenu sur le modèle de vie de Mgr Munzihirwa Mwana Ngabo caractérisé par le désir du « Magis », la grandeur de Dieu qui passe par le rejet de tout ce qui est médiocre pour la perfection en évitant l'étroitesse d'esprit ainsi que le minimalisme.

Il a aussi interpellé les chrétiens catholiques en particuliers et tous les Congolais en général à réfléchir sur cette pensée de



Mgr Christophe Munzihirwa

la qentille de Bukavu, à cinquante-sept jours de la date prévue pour les élections, indiquant : « Dans tout régime politique, nul n'est besoin de savoir qui détient le pouvoir mais dans quel intérêt est-ce que ce dernier l'exerce, est-ce dans l'intérêt du peuple duquel émane la fin de tout pouvoir politique ? ». Il a ensuite

souligné que si cette procédure aboutissait, Mgr Christophe Munzihirwa serait le premier prêtre jésuite à être béatifié par un pape Jésuite.

Parmi les interventions, l'on a retenu celle du Dr Sonji, vice-président de la Fraternité Munzihirwa, qui a souligné que vingt-deux ans après, la voix de l'ar-

chevêque de Bukavu ne cesse de crier vengeance quant à l'occupation rwando-ougando-burundaise qui ne cesse de causer des graves manquements à la vie humaine des milliers des congolais. Ce membre du Comité laïc de coordination de l'Eglise catholique a dénoncé ces politiciens qui osent ternir l'image de ce grand esprit par son humilité, en essayant de récupérer cette journée pour des fins politiciennes. « C'est mal connaître Christophe en allant organiser une soirée de gala en sa mémoire au Pullman Hôtel », a-t-il insisté.

Il a rappelé que Mgr Christophe Munzihirwa a été assassiné le soir du 29 octobre 1996. Alors que les autorités politico-administratives de la région du Sud-Kivu fuyaient l'avancée de l'Armée patriotique rwandaise de Kagame, lui décida de rester pour garder son troupeau composé de ses fidèles, et c'est pour mettre fin à ses dénonciations qu'un ordre fut donné aux soldats rwandais de l'abattre. Le matin du même jour, il avait réussi à sauver la vie de cinq religieuses Tut-sies en les faisant passer de l'autre côté de la frontière zairoise alors qu'elles étaient pourchassées par les réfugiés hutus.

Martin Engimo

INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Les Etats-Unis d'Amérique plus présents en Afrique loin devant la Chine

Les entreprises originaires de la première puissance économique mondiale, du Royaume-Uni et de la France ont investi pour un total de deux cent soixante projets sur le continent africain au cours de l'année 2017.

En dépit d'une tradition d'échanges qui se consolide année après année entre l'Empire du milieu et le continent africain, la dernière étude du cabinet Ernst & Young révèle la place encore primordiale des partenaires traditionnels. Dans son étude « Attractive Ness Program Africa » publiée le 29 octobre, ce cabinet présente le top10 des pays pourvoyeurs d'investissements directs étrangers vers l'Afrique au cours de l'année 2017. Même si la Chine devient un partenaire privilégié du continent africain, poussant les Etats-Unis d'Amérique à revoir son approche pour contrecarrer l'influence chinoise, les pays occidentaux occupent toujours la tête de ce hit parade. Le pays de l'Oncle Sam vient à la première place avec cent trente projets en Afrique, représentant 12 % du total des projets enregistrés à l'échelle continentale. Preuve d'un regain d'intérêt américain, les entreprises originaires des Etats-Unis n'avaient investi que pour quatre-vingt onze projets en 2016. Paradoxalement, le cabinet développe une analyse plus critique en rappelant que les entreprises américaines sont intéressées effectivement alors que l'administration Trump pense plutôt à négliger le continent africain.

Deuxième dans le top 10, le Royaume-Uni reste également l'un des partenaires privilégiés du continent. Les entreprises britanniques ont investi pour un total de soixante-douze projets, soit une hausse de 76 % par rapport à 2016. La France perd du terrain en reculant à la troisième place, avec soixante et un projets. Enfin,

la Chine occupe la quatrième place avec cinquante-quatre projets. L'Empire du milieu a reculé d'une case dans ce classement. Selon Ernst & Young, les dirigeants chinois ont contrôlé plus rigoureusement le mouvement des capitaux pour stabiliser la monnaie nationale, le yuan. Cette situation est consécutive au ralentissement de leur croissance économique.

L'Allemagne et la Suisse occupent les cinquième et sixième places, avec une trentaine de projets pour chacun des deux pays. L'Allemagne a gagné cinq places, soit plus de 105 % par rapport à 2016. Ernst & Young évoque deux programmes phares de développement de l'Allemagne en Afrique : le Plan Marshall pour l'Afrique et l'Initiative Compact With Africa. Quant à la Suisse, ce pays a investi pour trente projets, soit une place en plus par rapport à l'année passée.

Les investisseurs ne sont pas venus que de l'étranger. Au septième rang, on découvre une Afrique du Sud plutôt offensive avec ses vingt-neuf projets. Malheureusement, les investissements intra-africains se sont établis seulement à quatre-vingt-douze projets alors qu'ils étaient à cent cinq en 2016. La première économie d'Afrique est suivie des Pays-Bas qui ont explosé leur score avec vingt-deux projets, soit plus de huit places. Les Pays-Bas ont fait leur première entrée remarquable dans le top 10. Enfin, les Emirats arabes unis et l'Italie viennent clôturer le top 10 avec, respectivement, dix-neuf et dix-sept projets. Les investissements des Emirats arabes unis ont reculé de quatre places dans le classement.

Laurent Essolomwa

PROCESSUS ÉLECTORAL

Le GEC dénonce la politisation de la Ceni et de la Cour constitutionnelle

Plusieurs décisions importantes prises par les deux institutions ont sapé la confiance de l'opposition et de la société civile tout en inquiétant la communauté internationale sur la suite des élections, indique le Groupe d'études sur le Congo (GEC) dans son rapport publié le 1er novembre.

Deux institutions-clés du processus électoral dont l'existence est censée constituer un gage de la crédibilité des scrutins, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) et la Cour constitutionnelle sont loin de représenter un motif d'espoirs pour les Congolais dont la majorité n'attend rien de positif d'elles. Telle est la conviction que s'est forgée le GEC, à la lumière de son récent rapport intitulé « RDC : les élections de tous les dangers » dont le premier volet a été publié le 1er novembre.

Dans ce document très fouillé de vingt-trois pages, le GEC qui dépend de l'Université de New York investigate sur ces deux institutions, analyse leurs actions et leur degré d'implication dans le processus électoral avant de tirer ses conclusions. L'étude révèle l'inféodation de la Ceni et de la Haute Cour à la coalition au pouvoir qui se servirait d'elles pour assurer son triomphe électoral, via ses différents candidats, à la présidentielle et aux législatives.

Alors que l'indépendance de la Centrale électorale est garantie par la Constitution et par la loi électorale, ce groupe d'études constate que cela n'est pas reflété sur le terrain. Nonobstant le fait que l'institution électorale regorge en son sein de délégués des trois composantes (majorité-opposition et société civile), le GEC estime que cela ne constitue pas un gage d'équilibre car les rapports de forces sont tels que les

cartes ont été rebattues au fil du temps au profit de la coalition au pouvoir. Moralité : les deux membres de l'opposition et le représentant de la société civile présents à la Ceni passent pour des simples figurants, leurs prises de position ne comptant que pour du beurre dans une configuration où ils sont perçus comme un appendice de la majorité.

Il en est de même de la Cour constitutionnelle qui, bien que constituée de neuf membres dont trois nommés directement par le chef de l'État, trois autres par le Conseil supérieur de la magistrature et les trois derniers par le parlement réuni en congrès, paraît inféodée au pouvoir et instrumentalisée. Le rapport en veut pour preuve une série de décisions prises par la Haute Cour en synergie avec la Ceni, lesquelles décisions ont littéralement écorné le capital-confiance qu'elle était censée jouir auprès de la population. Du « passage en force sur la machine à voter » à l'arrêt ayant consacré le glissement du mandat présidentiel, en passant par l'invalidation des candidats de l'opposition ou encore le refus d'un droit de regard international sur le processus électoral, tout dénote, d'après le GEC, d'une manipulation de ces deux institutions qui rouleraient pour des thèses du pouvoir. En termes de recommandation, le GEC suggère le déploiement des témoins et autres observateurs, nationaux comme étrangers dans les différents sites électoraux en vue de servir de garde-fous contre toute velléité de tricherie qui pourrait être mise en branle pour fausser le verdict des urnes.

Alain Diasso

SANCTIONS CONTRE DES DIRIGEANTS CONGOLAIS

Le FCC lance un message de conciliation

L'Union européenne (UE) a jusqu'au 10 décembre pour décider de renouveler ou non les sanctions prises en décembre 2016 contre quelques responsables congolais, tombés sous le coup d'une interdiction de voyager dans cet espace et d'un gel de leurs avoirs en Europe.

Depuis décembre 2016, quelques autorités congolaises ploient sous le coup des sanctions de l'UE déclinées en interdiction de voyager et en un gel de leurs avoirs en Europe. Le délai de douze mois imparti quant à l'exécution de ces sanctions prendra fin le 10 décembre, ce qui donnerait lieu à une appréciation des membres de l'UE sur la nécessité ou non de les renouveler. En attendant, le Front commun pour le Congo (FCC), la plate-forme présidentielle soutenant la candidature d'Emmanuel Ramazani Shadary,

est monté au créneau pour livrer son opinion en rapport avec ces mesures européennes. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le point de presse tenu le 2 novembre par ce regroupement politique, dès lors que son candidat à la présidentielle est aussi frappé par ces sanctions.

Mettant un peu d'eau dans son vin, le coordonnateur du comité stratégique du FCC, également directeur de cabinet du président de la République, Néhémie Mwilyanya, a, sur un ton conciliant, plaidé en faveur d'une harmonisation des relations avec la communauté internationale. Ce, d'autant plus que toute tension cultivée, de part et d'autre, s'avère contre-productive et inopportune. « *Ni la communauté internationale ni les Congolais, aucune des parties n'a intérêt à ce que ce pays soit déstabilisé. Nous avons tous intérêt à conjuguer nos efforts pour donner une chance à la*

paix, à la stabilité, en commençant par la stabilité politique », a-t-il indiqué. Une façon de confirmer les démarches en cours amorcées par le gouvernement congolais dans le but d'obtenir la levée des sanctions européennes vécues comme une « humiliation » par les autorités concernées. Il a aussi invité la communauté internationale à respecter le droit à l'autodétermination du peuple congolais et à éviter des combats d'arrière-garde qui jetteraient un discrédit au processus électoral en cours.

Concernant particulièrement la sanction infligée à Emmanuel Ramazani Shadary, de surcroît candidat de la coalition au pouvoir à la présidentielle, la tendance était de minimiser la portée des restrictions qui lui sont imposées; lesquelles, d'après Azarias Ruberwa, un des cadres du FCC, pourront s'effacer avec le temps. « *Emmanuel Ramazani Shadary*

n'est ni poursuivi ni condamné. Les sanctions de l'Union européenne sont politiques et s'effaceront avec le temps. Ce sont des simples sanctions sous forme de menaces », a-t-il indiqué dans la foulée de la cérémonie de signature de la Charte constitutive de cette plate-forme électorale. Il estime que l'UE les lèvera dès lors qu'elle sera assurée de l'organisation des élections, le 23 décembre.

En attendant, le débat est intense au sein de l'EU dorénavant écartelée entre les pro et les antirenouvellement des sanctions contre les dirigeants congolais. Si, pour les uns, il y a lieu de calmer le jeu en levant carrément ces sanctions, quitte à se priver d'un moyen de pression considérable à quinze jours de la date prévue pour la présidentielle, scrutin aussi attendu qu'incertain, pour d'autres, il faudrait les maintenir même si la crise entre Kinshasa

et Bruxelles devrait être prolongée durablement. Au moins, les membres de l'UE ont convenu, à ce stade, de traiter le dossier Shadary au même titre que les autres et surtout d'éviter d'en faire un cas exceptionnel. D'ici au 10 décembre, l'on ose croire que les deux parties parviendront à une solution médiane qui satisfasse toutes les parties.

Rappelons que Kinshasa avait introduit un recours auprès du tribunal de l'UE, encore en cours d'examen. La première audience dans ce dossier ne devrait pas avoir lieu avant le premier trimestre 2019, apprend-on. Me Bontinck, l'avocat belge qui défend les personnalités congolaises sous sanctions, continue, quant à lui, de contester la régularité de ces mesures qui n'auraient pas dû être prises, selon lui, sans que ses clients soient préalablement entendus.

Alain Diasso

MEURTRE DE ROSSY TSHIMANGA

La famille porte plainte contre le chef de la police de Kinshasa

L'avocat de la famille, Me Richard Bondo, accuse le général Sylvano Kasongo et consorts d'avoir agi comme une bande organisée dans l'assassinat en février du jeune militant pro-démocratie.

C'est un véritable pavé que vient de jeter dans la mare l'avocat de la famille de Rossy Mukendi, le jeune activiste tué en février dernier pendant une manifestation initiée par les laïcs catholiques en protestation du second mandat inconstitutionnel de Joseph Kabila. Me Richard Bondo s'est, en effet, vu confier par la famille la charge de porter cette affaire devant les juridictions compétentes afin de tirer au clair l'assassinat du jeune Rossy demeuré à ce jour sujet à controverse. « *Au nom de la famille Rossy Mukendi Tshimanga, j'ai porté plainte à l'auditorat général (parquet militaire) contre le général Sylvano Kasongo et consorts pour avoir agi comme une bande organisée dans l'assassinat du jeune activiste* », a déclaré l'avocat à l'Agence France presse.

Me Bondo est convaincu que tout le scénario monté pour justifier la mort du jeune Rossy ne tient pas la route et dissimule mal l'intention malveillante de travestir la vérité. Il accuse le patron de la police/ville de Kinshasa « *d'avoir subtilisé l'arme du crime* » et le soupçonne également d'avoir « *substitué l'auteur de l'assassinat par un innocent* ». L'innocent, d'après lui, serait le policier Kumbo Tokis qui ne serait pas le vrai auteur de l'assassinat. Il continue de croupir en prison pendant que son procès, démarré le 25 mai, a été interrompu une semaine après l'enterrement. Pour Me Bondo, tout ceci laisse penser qu'il y a bien anguille sous roche. Il cite plutôt le brigadier Bivuala comme le vrai auteur du crime et la major Carine Lokeso, au nom de qui son garde du corps a agi, comme la donneuse d'ordre. Tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à ce meurtre, devraient participer au procès qu'il appelle de tous les vœux. Il en est également des responsables administratifs et autres policiers suspectés.

Du côté de la police où l'on soutient avoir utilisé des balles en caoutchouc plutôt que des balles réelles lors de cette manifestation, l'on affiche un air serein, convaincu de ne pas porter une responsabilité directe dans cette affaire. « *Nous ne sommes pas au courant de cette plainte. S'il y a plainte, ils vont nous l'adresser; ça ne sera pas en l'air* », s'est contenté de déclarer le colonel Pierrot-Rombaut Mwanamputu, porte-parole de la police, cité par l'Agence France presse.

A.D.



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!
RECRUTEMENT

Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES
 rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
 Avenue des Douanes n°4
 Kinshasa, Gombe - RDC

SANTÉ

Environ un milliard d'enfants respirent l'air pollué

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié, le 29 octobre à Genève, en Suisse, son rapport pour attirer l'attention de la communauté internationale quant aux effets négatifs liés à la pollution récurrente de l'air qui menace gravement la santé et le développement des enfants.

Selon l'expertise de l'OMS, près de 93% des enfants âgés de moins de 15 ans dans le monde, soit 1,8 milliard, respirent chaque jour un air pollué qui menace gravement leur santé et leur développement.

« Aujourd'hui, la pollution de l'air est l'une des principales menaces à la santé des enfants, représentant près d'un décès sur dix chez les enfants de moins de 5 ans », a déploré l'OMS.

Cette menace, a indiqué l'institution onusienne, est attribuée à l'exposition aux particules fines contenues dans l'air ambiant supérieures à ses recommandations concernant la qualité de l'air. Ce qui fait que plus de six cent trente millions d'enfants de moins de 5 ans et 1,8 milliard d'entre eux de

de l'air est l'une des principales menaces à la santé des enfants et représente près d'un décès sur dix chez les enfants de moins de 5 ans. « Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la pollution de l'air par les ménages due à la cuisson et celle de l'air ambiant extérieur sont à l'origine de plus de 50% d'infections aiguës des voies respiratoires inférieures chez les enfants de moins de 5 ans », a révélé le document.

Cependant, dans les pays à revenu élevé, l'on note 52% d'enfants de moins de 5 ans qui sont exposés à des niveaux supérieurs aux recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air.

« Un fait inexcusable »

« L'air pollué empoisonne la vie de millions d'enfants et ruine leurs vies. C'est inexcusable, parce que chaque enfant devrait pouvoir respirer de l'air pur pour pouvoir grandir et s'épanouir pleinement »

moins de 15 ans sont exposés à ces particules fines.

L'étude souligne également qu'en 2016, six cent mille enfants sont morts d'infections aiguës des voies respiratoires inférieures causées par les effets conjugués de la pollution atmosphérique ambiante et domestique.

Evoquant les effets négatifs qu'engendre la pollution, le document précise que dans un environnement où l'air est pollué, il y a beaucoup de maladies. Car, la pollution

Déplorant ce fléau dans le rapport, le directeur général de l'OMS a reconnu pour sa part que plus de 40% de la population mondiale est exposée à des niveaux élevés de pollution de l'air par les ménages, principalement en cuisinant avec des technologies et des combustibles polluants. Alors que les enfants exposés à des niveaux élevés de pollution atmosphérique risquent de souffrir plus tard dans leur vie de maladies chroniques telles que, les maladies cardiovas-



Crédit image: Flickr/Joanna Kurowski

culaires. « L'air pollué empoisonne la vie de millions d'enfants et ruine leurs vies. C'est inexcusable, parce que chaque enfant devrait pouvoir respirer de l'air pur pour pouvoir grandir et s'épanouir pleinement », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, selon ce rapport, en dehors des enfants, les femmes enceintes sont aussi exposées à un air pollué et elles risquent d'accoucher prématurément. Ce qui fait qu'elles ont des petits enfants de faible poids à la naissance.

Un impact sur le développement neurologique

Selon l'OMS, la pollution atmosphérique a également un impact sur le développement neurologique et la capacité cognitive infantile et peut déclencher l'asthme ainsi que le cancer chez l'enfant. Ainsi, l'une des raisons pour lesquelles les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets de la pollution atmosphérique est qu'ils respirent plus rapidement que les adultes et absorbent ainsi plus de polluants. Il y a aussi le fait qu'ils vivent plus près du sol où certains polluants atteignent des

concentrations maximales à un moment où leur cerveau et leur corps se développent. « La pollution atmosphérique retarde le développement du cerveau de nos enfants et affecte leur santé », souligne encore le rapport.

Adopter une politique visant à réduire la pollution de l'air

Parlant des dispositions à prendre pour contrer cette situation, l'OMS signifie dans le document qu'il existe plusieurs moyens simples pour réduire les émissions de polluants dangereux. Parmi ceux-ci, l'agence onusienne cite la mise en œuvre de mesures de protection sanitaire, telles que l'accélération du passage aux combustibles, technologies de cuisson et de chauffage propres; la promotion de l'utilisation de moyens de transport plus propres; avoir un plan d'aménagement urbain et la construction de logements à haut rendement énergétique. « Nous préparons le terrain pour une production d'électricité à faibles émissions, des technologies industrielles plus propres, plus sûres et une meilleure gestion des déchets municipaux »,

ajoute le rapport. Le document précise que parmi les mesures à prendre pour minimiser l'exposition des enfants à l'air pollué, les écoles et les terrains de jeux doivent se situer à l'écart des principales sources de pollution atmosphérique, telles que les routes encombrées, les usines et les centrales électriques.

Pour y arriver, tous les pays devraient s'efforcer de respecter les directives de l'OMS pour la qualité de l'air dans le monde afin d'améliorer la santé et la sécurité des enfants. Les gouvernements, pour leur part, devraient adopter des mesures telles que la réduction de la dépendance excessive à l'égard des combustibles fossiles dans l'offre mondiale d'énergie, l'investissement dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

« Une meilleure gestion des déchets peut réduire la quantité de déchets brûlés au sein des communautés et réduire la pollution atmosphérique communautaire », a conclu le rapport.

Rock Ngassakys

Les décès liés à l'environnement en hausse dans le monde

Le Bureau régional d'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé, dans un communiqué de presse en prélude à la troisième conférence interministérielle qui se tiendra du 6 au 9 novembre à Libreville, au Gabon, sur le thème « La santé et l'environnement », un taux élevé de cent mille morts dans toutes les régions du monde.

En Afrique, explique le communiqué de l'OMS, 23% des décès prématurés sont attribuables à des causes environnementales, soulignant également que le continent est depuis longtemps aux prises avec des problèmes d'accès à l'eau potable ; d'assainissement inadéquat, d'infrastructures médiocres, de changement climatique et de l'urbanisation rapide non planifiée.

Avant l'ouverture officielle de la session, les experts aborderont pendant plusieurs jours des thèmes liés à la santé et l'environnement. Parmi ceux-ci, figurent l'élimination progressive de la peinture au plomb dans la région africaine; les initiatives « Breath-

life » et Urban health »; l'engagement des municipalités et gouvernements locaux dans l'exécution des interventions en matière de santé et d'environnement; la sécurité sanitaire mondiale et la sécurité environnementale.

En ce qui concerne l'engagement des municipalités et gouvernements locaux dans l'exécution

des interventions en matière de santé et d'environnement, le communiqué indique que plus de 50% de la population mondiale vit dans les zones urbaines et ce pourcentage devrait atteindre 70% d'ici à 2050. Au cours des quinze prochaines années, ajoute le texte, les villes africaines accueilleront trois cents millions de

« En général, la sécurité environnementale est déterminée par les changements environnementaux, la taille et la croissance de la population et la répartition inégale des ressources »

nouveaux citoyens. La construction d'infrastructures urbaines a eu un impact sur l'utilisation des terres, la consommation des ressources, les émissions de gaz à effet de serre, la pression sur les écosystèmes et exercera une influence sur la qualité de vie, la santé et le bien-être de la population.

Sur le thème sécurité sanitaire mondiale et sécurité environnementale : face aux questions et menaces émergentes dans le contexte des objectifs de développement durable de 2030, poursuit le document, les pays africains sont confrontés à une récurrence d'urgence de santé publique avec une morbidité, une mortalité et une invalidité élevées. Parmi les facteurs qui contribuent à ces situations figurent les risques environnementaux, sources des maladies infectieuses. « En général,

la sécurité environnementale est déterminée par les changements environnementaux, la taille et la croissance de la population et la répartition inégale des ressources », relève le communiqué.

Notons que la conférence interministérielle est organisée conjointement par l'OMS et l'Organisation des Nations unies-Environnement, dix ans après l'adoption historique de la déclaration de Libreville par les ministres africains de la santé et de l'environnement.

Elle vise à stimuler les politiques et les investissements relatifs aux liens entre les secteurs de la santé et de l'environnement, à contenir un plan d'action stratégique et à identifier les nouvelles menaces dans le contexte de la sécurité sanitaire mondiale.

Lydie Gisèle Oko

BRÉSIL

Bolsonaro envisage de créer un «super-ministère» de la Défense

Le président élu a annoncé, le 1^{er} novembre, que le ministère de la Défense serait l'un des «super-ministères» de son gouvernement.

Le nouveau chef de l'Etat, qui doit prendre ses fonctions le 1^{er} janvier 2019, a nommé Augusto Heleno, un général de réserve, au poste de ministre de la Défense. Jair Bolsonaro a souligné le rôle des forces armées dans la politique intérieure lors d'une conférence de presse. Les deux autres «super-ministères» seront le ministère de l'Economie dirigé par l'économiste et banquier Paulo Guedes, et celui de la Justice dirigé par le juge Sergio Moro. Le ministère de l'Economie



Le président Jair Bolsonaro

regroupera les ministères actuels des Finances, de la Planification, de l'Industrie et du Commerce. Le nouveau président brésilien a précisé que son gouvernement ne comprendrait que

dix-sept ministères. Il a également réaffirmé ses engagements économiques, notamment en matière de contrôle de l'inflation et de réforme des retraites.

EGYPTE

Les forces armées tuent dix-huit terroristes

Les criminels ont trouvé la mort dans le nord et le centre du Sinaï au cours des raids menés contre eux ces derniers jours, a annoncé, la semaine dernière, un porte-parole militaire.

« Les forces de sécurité nationales ont tué dix combattants extrêmement dangereux dans la ville d'El-Arish de la province du Nord-Sinaï », a indiqué Tamer al-Refaay dans un communiqué. « Cent vingt-neuf criminels présumés et recherchés ont été arrêtés et deux engins explosifs ont été saisis lors du raid mené à El-Arish », a-t-il ajouté.

Les huit autres terroristes ont été abattus dans les frappes aériennes visant d'autres régions dans le nord et le centre du Sinaï.

Plus de quatre cent vingt terroristes tués depuis février

Dans le centre du Sinaï, les forces ont également détruit cent quarante et un engins explosifs posés sur les bords de route visant les agents de sécurité, ajoute le communiqué. Un total de cent quarante-sept bastions et entrepôts d'armes des combattants, seize véhicules à quatre roues et trente-cinq motos ont également été

détruits dans les frappes aériennes.

Un officier de l'armée égyptienne a été tué dans des échanges de tirs avec les combattants, selon le communiqué.

La péninsule du Sinaï constitue un repaire des groupes terroristes en Egypte, notamment «l'Etat du Sinaï», un groupe basé dans le Sinaï et affilié à l'Etat islamique.

En février dernier, l'Egypte a lancé une vaste opération antiterroriste baptisée «Sinaï 2018» qui a, jusqu'ici, tué plus de quatre cent vingt terroristes et coûté la vie à plus de trente soldats.

CÔTE D'IVOIRE

Nouvelle hausse du prix du carburant à la pompe

« Le super sans plomb passe de 620 à 640 F CFA le litre à l'ambient, soit une augmentation de 20 F CFA, et le gasoil moteur de 610 à 615 F CFA (1,06 à 1,07 dollar), soit une augmentation de cinq francs », a indiqué, la semaine dernière, un communiqué de la Direction générale des hydrocarbures.

Les prix maxima annoncés sont applicables sur toute l'étendue

du territoire national du 1^{er} au 30 novembre 2018, précise le communiqué.

Ces variations du prix des produits pétroliers sont conformes à la décision de novembre 2012 du gouvernement d'appliquer un « mécanisme d'ajustement automatique » des prix à la pompe. Officiellement, l'application du mécanisme se traduit mensuellement par des ajustements soit à

la baisse soit à la hausse des prix à la pompe en fonction du prix du baril à l'international.

En août 2013, le prix du litre de super avait grimpé jusqu'à 766 F CFA (1,33 dollar) avant de chuter à 570 FCFA (0,99 dollar) en mars 2016 et de remonter à 595 FCFA (1,03 dollar) en décembre 2017. La Côte d'Ivoire est un petit pays producteur de pétrole brut avec une production moyenne de 34 084 barils par jour à fin 2017, en baisse de 19% par rapport à 2016.

Malgré une réduction de la production, les revenus issus de la vente du brut sont en hausse de 2,24%, en raison justement de la hausse du prix à l'international, selon une récente communication en conseil des ministres.

Xinhua



AFRIQUE

Les experts du continent échangent à Lagos sur la promotion du commerce

Le forum organisé par le ministère de l'Industrie, du commerce et de l'investissement du Nigeria, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la fondation Rockefeller et la Commission de l'Union africaine se tient, du 2 au 3 novembre, dans la capitale économique du pays.

La rencontre a pour objectif d'évaluer le processus de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca). Elle réunit plusieurs experts issus de différents pays africains ainsi que les représentants du secteur privé et des entrepreneurs sans oublier les institutions internationales et partenaires au développement.

En effet, selon les organisateurs, l'accord de libre-échange a été signé en mars dernier par quarante-quatre pays africains. S'il est ratifié, il permettra à cette zone de devenir l'un des blocs commerciaux du monde les plus importants. Ainsi, l'objectif de ce forum est d'examiner les défis et les opportunités de la Zleca dans les différents États africains et de mieux comprendre comment cette zone peut stimuler le développement économique et la prospérité du continent pour tous les citoyens africains.

« Pour que la Zone de libre-échange continentale africaine ait un impact décisif sur les économies africaines, nous devons maintenant élaborer des stratégies claires pour une diversification des produits et une mise en œuvre inclusive. La rapidité avec laquelle les pays ont signé et ratifié actuellement l'accord de la Zleca souligne la dynamique qui est derrière cette initiative phare pour l'Afrique », a déclaré le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Songwe, en ajoutant que ce forum est, pour eux, une occasion de travailler ensemble afin de relever les défis et discuter des solutions importantes en vue d'accroître la sensibilisation à l'égard des pays pour que l'accord devienne un outil de transformation. Selon lui, il permettra aux Etats membres d'améliorer la vie de millions d'Africains, en particulier les plus vulnérables. « La Zleca est essentielle pour la compétitivité économique et le développement de l'Afrique car, lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, les entreprises africaines seront exposées à d'importantes économies », a conclu l'un des responsables de la Commission de l'Union africaine.

Rock Ngassakys

ANGOLA

La France va allouer deux cents millions d'euros au profit de l'agriculture

Le financement par le biais de l'Agence française de développement (AFD) va permettre de dynamiser le secteur agricole du pays dès 2019. Grâce à un soutien de deux-cent millions d'euros de l'AFD, les sept provinces de l'Angola vont booster le secteur agricole. Ce montant sera réservé au financement des projets relatifs à l'agriculture familiale et à la promotion de l'agro-industrie. Une mission composée de techniciens français se rendra bientôt en Angola en vue d'évaluer les critères de mise en œuvre des projets et d'identifier les régions qui en seront les bénéficiaires.

L'agriculture représente 12 % du produit intérieur brut du pays, pratiquée par deux tiers des Angolais. 90% des exploitations agricoles sont de petite et moyenne tailles.

Noël Ndong

NÉCROLOGIE

Les familles Okognia Mvouma, Okombi, Ngala Atongui, M. Marien Ossiété, Mme Nadine Ingoba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, oncle et grand-père, Albert Mvouma, survenu le 27 octobre à Brazzaville.



La veillée mortuaire se tient à Massengo (arrêt marché, derrière l'école Melchanvie). La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

COOPÉRATION

Plus de 250 médias du monde représentés au forum de Boao en Chine

À l'initiative du journal «Le Quotidien du peuple» et avec l'appui des autorités politiques et gouvernementales de la province chinoise de Hainan, s'est ouvert, le 30 octobre, dans la ville de Boao, le forum de coopération des médias en présence des responsables de plus de deux cent cinquante titres et groupes de presse venus de quatre-vingt-dix pays.

Autour du thème «Contribution de tous, bénéfices pour tous» adossé à l'initiative «La ceinture et la route» lancée en 2013 par le président chinois, Xi Jinping, les organisateurs ont revendiqué un monde débarrassé des confrontations héritées de la guerre froide. Ils ont plaidé pour une communauté de destin dans laquelle, en fonction de leurs besoins, de leurs intérêts et dans le respect réciproque, les pays et les peuples trouvent leur compte dans les échanges qu'ils sont appelés à multiplier.

Pour les dirigeants chinois, les médias sont un partenaire indispensable dans la mise en œuvre de cette vision axée sur le développement mutuel. En cela, ils doivent mieux dialoguer entre eux et s'adapter aux mutations qui s'opèrent au quotidien dans leur secteur d'activités. Ce forum qui est à sa cinquième édition a offert une fois de plus l'occasion

aux professionnels des médias d'évaluer la pertinence du rôle qui leur revient dans la diffusion d'une information de qualité dont la vocation est de servir l'intérêt général et la cause de la paix mondiale.

Les discours prononcés à l'ouverture des travaux ont tous loué la persévérance avec laquelle les autorités chinoises construisent cette initiative dite de la ceinture et la route. Fondée sur une politique de large ouverture, elle rejette l'unilatéralisme et le protectionnisme dans lesquels, comme l'ont rappelé les orateurs, certains tentent d'enfermer les relations internationales.

Si elles ne le proclament pas ouvertement, les différentes personnalités chinoises qui ont pris la parole du haut de la tribune du forum* se sont plutôt montrées déterminées à soutenir et mener à son terme l'initiative de la route de la soie. Elles ont déclaré savoir

compter sur l'adhésion de plusieurs pays, Beijing y mettant non seulement la volonté mais aussi les moyens susceptibles d'en faire le levier d'un nouvel ordre mondial préoccupé par la résolution des problèmes les plus essentiels des populations. Les soixante milliards d'investissements en Afrique annoncés lors du sommet des chefs d'Etat, au mois d'avril dernier, participent de cette vision, ont indiqué les intervenants.

«La route de la soie, une démarche apolitique»

La province de Hainan, choisie pour accueillir le forum des médias, fait partie des pôles de développement de l'ambition chinoise de contribuer à la gouvernance mondiale. Des initiatives économiques, commerciales, culturelles et touristiques sous-tendent ce projet. Arguant oeuvrer uniquement pour une compétition loyale consacrée à la

recherche du meilleur profit pour les investisseurs les mieux outillés, les Chinois préviennent que la route de la soie n'est pas une démarche politique.

Le forum de Boao a eu lieu dans un contexte de tensions entre la Chine et les Etats-Unis qui se rendent coup pour coup sur des questions commerciales. L'ombre de cette «guerre commerciale» n'a pas été le principal mais on y a ressenti une petite brise dans le déroulé de certains speeches.

Dans cette série de déclarations, on peut aussi noter les interventions des délégués nigérian et singapourien. Ils ont, en substance, invité la Chine à faire en sorte que ses investissements à l'étranger appréciés dans le domaine des infrastructures diverses se traduisent aussi par la création d'emplois pour les populations bénéficiaires. Le pays gagnerait à communiquer davantage sur la nature de ses investissements, afin de «dissiper les doutes» sur ce que ceux qui voient d'un mauvais oeil ce déploiement appellent «le néocolonialisme chinois», ont estimé les deux orateurs.

Ces observations font sans doute

partie des défis que doit surmonter la coopération entre la Chine et ses nombreux partenaires, en particulier ceux du Sud.

*À la tribune du forum se sont relayés, outre Lu Xinning et Li Baoshan, rédacteur-en-chef et président du «Quotidien du peuple», les notabilités politiques chinoises de Hainan dont Liu Cigui, secrétaire du comité provincial du parti communiste chinois et Jiang Jianguo, vice-ministre du département de la propagande du comité central du parti. Au total, quelque vingt-cinq intervenants dont des étrangers.

Gankama N'Siah

* À la tribune du forum se sont relayés, outre Lu Xinning et Li Baoshan, rédacteur-en-chef et président du «Quotidien du peuple», les notabilités politiques chinoises de Hainan dont Liu Cigui, secrétaire du comité provincial du parti communiste chinois et Jiang Jianguo, vice-ministre du département de la propagande du comité central du parti. Au total, plus d'une dizaine d'intervenants dont des étrangers.

MÉTIER D'INFORMER

Les médias et l'intelligence artificielle

À la cérémonie solennelle d'ouverture du forum de Boao sur la coopération des médias dont le profil des intervenants a révélé pour les organisateurs le côté haute communication du rendez-vous, ont suivi des exposés plutôt techniques liés à l'avenir du journalisme professionnel dans un environnement opératoire désormais façonné par la fulgurante pénétration de l'outil internet.

Propulsés par l'intelligence artificielle (les anglo-saxons abrègent AI pour artificial intelligence), les nouveaux médias font parler d'eux aux côtés des porteurs traditionnels de l'information que sont la presse écrite, la radio et la télévision. Ils prennent beaucoup d'espace et ne semblent pas tentés d'arrêter leur course effrénée vers des horizons plus lointains.

Les experts regroupés en deux panels faisaient part des expériences acquises dans leurs organes et instituts respectifs*. Ils ont ainsi planché sur la place des nouveaux médias et les avantages qu'ils offrent dans le traitement de l'actualité. Ils posaient en substance la question de savoir si le journaliste comme professionnel de l'information n'a pas de souci à se faire désormais devant ces nouvelles avancées.

De nos jours, les mini-blogs font que chacun est devenu un média et des gadgets de plus en plus sophistiqués facilitent des applications allant de la reconnaissance vocale et faciale à l'écriture robotisée. En d'autres termes, des machines compilent avec une vitesse et une densité impressionnantes les données que le journaliste cherche à recueillir, traiter et diffuser suivant



Les participants / Crédit photo Adiac

la pratique apprise qui suppose d'en référer à la loi mais aussi à l'éthique et la morale. Devant ces nouveaux rapports à l'information, la tâche du journaliste professionnel est-elle facilitée ou simplement devenue impossible?

Cette problématique a mis en relief un fait : les professionnels de l'information ont intérêt à s'adapter à la nouvelle donne au risque de perdre la bataille. Ils doivent dorénavant chercher au-delà de l'information brute telle qu'elle peut être balancée sur un écran tactile par n'importe qui dispose d'un terminal pour en partager

le contenu.

Ce qui appelle, comme l'ont préconisé les panélistes, à coordonner l'intelligence humaine avec les atouts de la machine. Ils ont insisté sur le fait que le vrai journaliste professionnel restera toujours l'homme qui a appris son métier mais qui ne reste pas réfractaire aux innovations qu'apportent les nouvelles technologies de l'information. Pourquoi l'homme, parce qu'il est doté de raison, de discernement, parce qu'à la différence de la machine créée par lui-même, est capable d'affection et de jugement.

En définitive, l'influence des

nouveaux médias est certaine dans toutes les activités de l'homme aujourd'hui, ont souligné les orateurs. Pour voir la

* Il y avait, Yuan Bingzhong, directeur du service international du China News, Denny Huang, co-fondateur de TANG, Pedro Cammacho, responsable du bureau Innovation de l'Agence portugaise Lusa, Boguslaw Chrabota, rédacteur-en-chef de Rzeczpospolita en Pologne. Zhang Wen, vice-président de AI technology chez Kuaishou, Chen Yuqiang, co-fondateur et responsable de la recherche scientifique chez 4Paradigm, Guy Zitter, honoraire, ancien directeur de Daily Mail en Grande-Bretagne, Fabian Frydman, directeur général de La Provence en France.

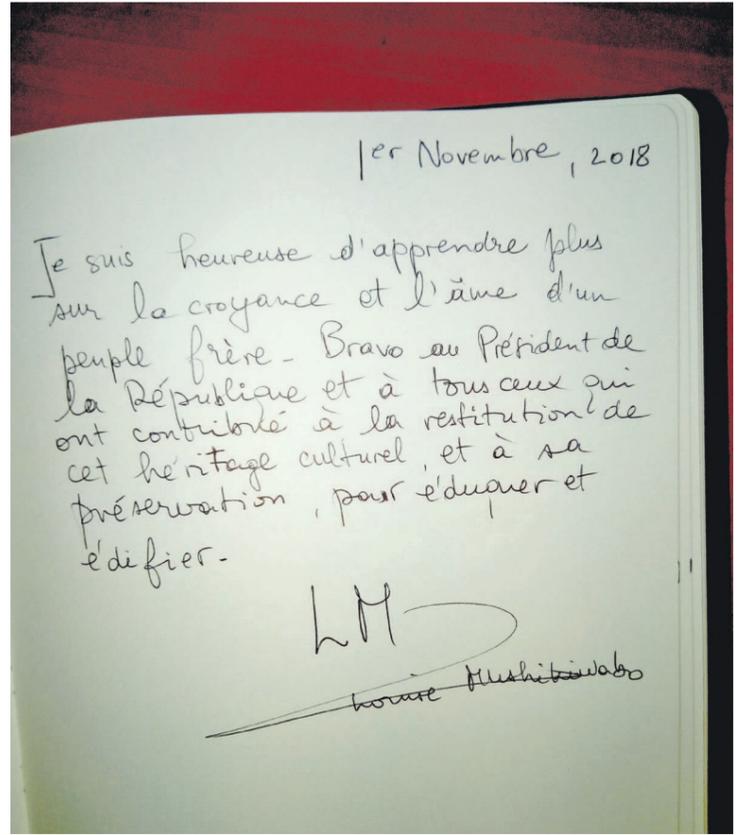
G.N'S.

* Il y avait, Yuan Bingzhong, directeur du service international du China News, Denny Huang, co-fondateur de TANG, Pedro Cammacho, responsable du bureau Innovation de l'Agence portugaise Lusa, Boguslaw Chrabota, rédacteur-en-chef de Rzeczpospolita en Pologne. Zhang Wen, vice-président de AI technology chez Kuaishou, Chen Yuqiang, co-fondateur et responsable de la recherche scientifique chez 4Paradigm, Guy Zitter, honoraire, ancien directeur de Daily Mail en Grande-Bretagne, Fabian Frydman, directeur général de La Provence en France.

profession rester dans la course de la traque de l'information, ils appellent les médias traditionnels entre autres, à privilégier les genres élaborés parmi lesquels le reportage, de façon à gagner en crédibilité.

Les professionnels, conjurent-ils, ne doivent pas perdre de vue les fondamentaux du métier : toujours vérifier et authentifier les sources afin de ne pas s'abonner aux Fake news. Comme la vie, le journalisme est aussi un combat, un noble combat pour informer qui doit intégrer dans sa quête de performance, les moyens qu'offre l'intelligence artificielle.

En images, la visite de la nouvelle secrétaire générale de l'Organisation



internationale de la francophonie, Louise Mushikiwabo, à Oyo



CONSERVATION DE LA FAUNE

Trente-trois élèves écogardes bénéficient d'un stage civilo-militaire

La formation se déroule dans le département de la Sangha, ont indiqué, le 3 novembre aux « Dépêches de Brazzaville, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le projet Espace Tridom interzone Congo (Etic).

L'objectif principal du stage est de donner aux nouvelles recrues les connaissances militaires et professionnelles, de manière à exécuter promptement et efficacement le travail de protection et de conservation des ressources naturelles.

« L'ampleur du braconnage qui sévit de nos jours dans notre sous-région en général et particulièrement dans notre pays, braconnage pratiqué avec des armes et munitions de guerre, la menace qu'il engendre ne pèse plus seulement sur la faune sauvage mais aussi et désormais, sur la paix et la sécurité de nos Etats. Depuis près de dix ans, on parle même désormais du terrorisme environnemental », a indiqué Frédéric Lambert Bockandza-Paco, directeur de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées.

Les modules de cette formation



ont porté sur les notions de base de différents domaines: paramilitaire, forestier, écologique, socio-économique, moral, éthique et droits de l'homme, législative, conservation de la nature, droit pénal et sur les renseignements généraux appliqués à la criminalité environnementale.

Les connaissances acquises augmenteront leur capacité d'intervention et les effectifs des

gardes forestiers sur les sites du projet Etic, de l'unité de surveillance anti-braconnage Tala Tala Jua-lkié, du parc national de Ntokou Pikounda et des corridors de migrations transfrontalières des grands mammifères du complexe transfrontalier de la trinationale Dja-Odzala-Minkébé.

« Le WWF cherche à renforcer ses effectifs pour plus de dé-

Les stagiaires et les autorités locales/Adiac ploiment sur le terrain, dont un grand pourtour est transfrontalier avec le Gabon et le Cameroun », a commenté Dieu-donné Patrice Parfait Ekoutouba Bobomela, coordonnateur Etic.

Ces élèves écogardes ont été sélectionnés suite à un appel à candidature lancé par les responsables du parc national de Ntokou-Pikounda. Agés d'au

moins 30 ans, ils proviennent des localités de Ngbala, Pikounda, Tala-Tala, Souanké, Sembé, Ntokou et Garabizam. Leur sélection a pris en ligne de compte des aspects du genre et des minorités ethniques.

La tenue de ce stage concrétise l'engagement pris par le gouvernement en vue de garantir une gestion durable des ressources naturelles et de maintenir la sécurisation des aires protégées, par l'entremise de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées au Congo.

« La gestion durable de nos ressources fauniques, en vue du développement de l'écotourisme et de la diversification de l'économie nationale, est considérée parmi les points fondamentaux de la vision prospective du président de la République, Denis Sassou N'Guesso », a indiqué un conférencier lors de la formation.

Rappelons que le massif du nord Congo est considéré comme l'un des derniers bastions qui abritent les espèces emblématiques, telles que l'éléphant de forêt, le gorille à dos argenté, le chimpanzé, la panthère ainsi que le pangolin géant et autres.

Fortuné Ibara

APPEL D'OFFRE : 004/UAL/AIRD/CPD/2018

Concerne : CONSTRUCTION D'UN FORAGE MECANIQUE A MOUALE ET A BETOU

1 - Contexte et justification

African Initiatives for Relief and Development (AIRD) en sigle, Organisation Internationale, non Gouvernementale à but non lucratif et partenaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en République du Congo, lance un avis d'appel d'offre pour la sélection des personnes physiques ou morales devant procéder à la construction des forages mécaniques dont un (1) à Mouale et trois (3) à Betou dans le département de la Likouala.

2 - Mission Générale

Faire une meilleure proposition qualitative et financière et livrer à AIRD des forages aux spécifications techniques désignées ci-dessous.

3 - modalités d'intervention

Les offres soumises doivent avoir une validité de quarante-cinq (45) jours sans avoir à modifier les prix des prestations.

4 - Qualification/Critères de sélection

a)-Normes administratives

- Faire montre d'une bonne probité morale
- Etre une personne physique ou morale reconnue dans la réalisation des travaux y afférant avec une adresse vérifiable
- Si possible, fournir une fiche de présentation sommaire de l'entreprise (forme juridique, expérience dans le domaine avec références précises sur des marchés antérieurs similaires, situation géographique)
- Avoir un compte domicilié dans une banque en République du Congo au nom de l'établissement ou de l'entreprise
- Former une équipe technique des réfugiés capables de faire de la maintenance et entretiens techniques après installation de la pompe.
- Faire des propositions des prix conséquentes et raisonnables.

b)-Normes techniques :

b-1). Forassions :

L'atelier de forage proposé par le prestataire doit être muni d'une pompe d'injection permettant l'addition de la mousse lors des travaux, ainsi que le nettoyage régulier du trou de forage par l'eau. Le prestataire doit disposer des instruments néces-

saires au contrôle de routine de la qualité des boues (la viscosité et la densité). Ce contrôle doit intervenir toutes les heures et être consigné dans un cahier de chantier.

Points importants à suivre et à rapporter

- Heure de mise en station de l'atelier
- Date et heure du début des travaux de forassions,
- Nature et épaisseur des couches rencontrées (S'assurer que l'échantillonnage des terrains traversés sont effectués, marqués et conservés dans une caisse en bois ou toutes autres matières pour des analyses ultérieures);
- Examen de la granulométrie des terrains encaissant de l'aquifère.
- Vitesse d'avancement (par ml)
- Mode de forassions, outil, fluide, diamètre,...
- Incidents survenus sur le chantier

b-2). Equipements

Les tubes et crépines en PVC proposés par le prestataire doivent être rigides de pression normale d'au moins 10 bars. Ils doivent être vissés sans manchons en longueur de 4 mètres comme indiqué, avec un visage trapézoïdale.

La pause des crépines sur les tubes devra être celui de l'usine et doit avoir des ouvertures des fentes de 0,5 mm pour la zone de la LIKOUALA.

La base de la colonne de captage comportera un tube de décantation de 4m de longueur obturé à sa base par un bouchon de pied en PVC ou en ciment.

En surface, la colonne devra dépasser le terrain naturel de 0,5m et doit être obturé par un bouchon provisoire.

Au terme de la pose de la colonne de captage, l'espace annulaire sera comblé jusqu'à 10m au-dessus du niveau de la dernière crépine avec du gravier de quartz roulé de granulométrie adaptée 0,75 à 1mm tenant compte des fentes 0,50mm adaptées.

L'emploi de rochers concassés et de gravier même partiellement latéritique ne saura être tolérable en aucune manière.

Un bouchon étanche en pellets d'argiles doit être mis en place au-dessus du niveau de gravier, sur une hauteur d'au moins 1 mètre.

Le reste de l'espace annulaire peut être comblé à l'aide des délaïs de forage jusqu'à une profondeur de 5 mètres du niveau du sol et cimenté sur cette hauteur à l'aide d'un coulis de ciment dose à 25 litres d'eau par sac de 50 Kg de ciment.

En cas de chute d'équipement le prestataire doit obligatoirement au repêchage et reprendre un nouvel équipement.

Le centre à utiliser doit être de type acier inoxydable ou en PVC placés tous les dis (10) mètres tout au long du tubage. Tout centreur abimé ou présentant un défaut doit être refusé

b-3) Développement

La durée du soufflage doit au minimum être de 6 heures et l'opération doit être poursuivie, si nécessaire, jusqu'à l'obtention d'une eau claire exempte de particules sableuses ou argileuses.

Au cours du développement, le débit doit être mesuré toutes les 15 minutes et en cas d'utilisation d'une colonne simple, le niveau d'eau doit être mesuré avant le début du soufflage et immédiatement après l'arrêt. Dans le cas d'un air lift exécuté à l'aide d'une double colonne (air/eau), vous devez mesurer simultanément toutes les 10 minutes le débit et le niveau d'eau. A la fin du développement procède systématiquement à la désinfection du forage à l'aide de chlore.

Un essai de pompage doit être conduit, dans tous les cas ou pour cette opération le prestataire doit disposer d'un groupe électrogène avec une pompe immergée (0,75 HP) permettant l'exhaure de 20 m/h à 30 m jusqu'à 10m³/h à 70 m.

L'essai de pompage doit intervenir au minimum 1 à 2 jours après le développement pour permettre à la nape de se reconstituer.

L'essai de pompage et l'interprétation des résultats doit conduire à la détermination des caractéristiques du forage à savoir :

- La profondeur totale
 - La profondeur statique
 - Le niveau dynamique
 - Le débit d'exploitation
- Le forage ne sera définitivement déclaré positif et réceptionné qu'après l'essai de pompage dûment rapporté. Profondeur max : 60m

5 - Analyse d'eau

Un échantillon d'eau de volume suffisant doit être prélevé par le prestataire à la fin de pompage d'essai pour analyser à ses frais auprès d'un laboratoire agréé par l'état. Cette analyse portera au moins sur les éléments suivants :

- Teneur en Ca, K, Mg, HCO, CaCO₃, SO₄, Cl, NO₂, NO₃, NH₄, et Fe;

• Les paramètres physiques PH, turbidité, Conductivité à 25°C, saveur peuvent être mesurés sur le terrain au moment de la forassions.

Comme indiqué plus haut une désinfection doit être effectuée immédiatement après le développement par conséquent l'analyse bactériologique n'est pas nécessaire.

Le forage sera mis en exploitation uniquement si les paramètres ci-dessous répondent aux normes de la potabilité de l'eau pour la consommation humaine. Après le forage, il y aura la construction de la margelle, le canal d'évacuation d'eau et le puits perdu ainsi que la visibilité.

6 - Condition de paiement

Les services, objet de la présente manifestation seront payés après livraison totale de l'ouvrage et formation de l'équipe devant assurer les entretiens périodiques. Les paiements seront effectués par chèque au plus tard quinze (15) jours après la réception complète de l'ouvrage avec un accusé réception du client.

• Procès-verbal de fin des travaux dûment signé et cacheté par l'équipe AIRD de Belou

• Facture

• Bon de réception signé et cacheté avec la mention (reçu conforme aux spécifications techniques demandées)

• Bon de commande

7 - Procédures de sélection / Evaluation des offres

• AIRD, vérifiera si les offres sont conformes dans la forme et le fond au regard des critères et autres conditions fixées ci haut. AIRD se réserve le droit de rejeter toute offre jugée non conforme.

8 - Dépôt des offres

Les offres devront être anonymes, adressées au Directeur Programme Pays AIRD avec la mention « Avis à la Manifestation d'Intérêt Numéro 004/AIRD/UA/CPD/2018 et déposées en copie dure au plus tard le 16/11/2018 Sous pli ferme à l'adresse se trouvant en bas de Page.

Fait à Brazzaville, le 02 novembre 2018

Directeur Programme Pays
Amadou SIDIBE

ASSISTANCE SOCIALE

Des dons de vivres aux personnes vulnérables à Mfilou

Le secrétaire général de l'Organisation non gouvernementale dénommée **Le livre du Congo blanc**, Garcel Dubblon, est venu en aide, le 30 octobre, aux victimes de glissement de terrain dans le septième arrondissement de Brazzaville.

Composé de riz, d'huile, de produits laitiers et bien d'autres, le don offert s'inscrivait dans le cadre du projet Troisième âge sans faim. L'objectif étant d'assister les personnes en difficulté afin d'améliorer tant soit peu leurs conditions de vie. Garcel Dubblon a indiqué qu'en dehors de la remise des vivres, l'association a élargi ses actions à la préservation de l'environnement. A cet effet, l'opération de collecte des sacs de ciment a été lancée à Mfilou qui connaît aussi le problème d'érosion et d'ensablement.

La cérémonie de remise de don a eu lieu en présence du député de cet arrondissement, Bédié Elbe, qui a encouragé ce énième geste de cœur accompli par l'ONG avant de rappeler que ses mandants et lui-même sont en train de vivre un calvaire dû à ces érosions restées sans solution dans le septième arrondissement.

Selon lui, Le livre du Congo blanc a commencé à mener cette action depuis 2012 et continue à lutter afin que la population du quartier Ngambio soit également dans de bonnes conditions. Il a laissé entendre que tout l'arrondissement Mfilou compte sur la volonté de Dieu et des hommes de bon cœur pour régler ce problème récurrent.

Lydie Gisèle Oko

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Des soutenances de mémoire en santé publique

Plus de vingt étudiants en master II ont soutenu publiquement, du 29 au 30 octobre à Brazzaville, leurs travaux de recherche au terme de leurs études au Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en santé publique (Ciespac).

En rapport avec leurs thèmes, les finalistes issus des pays d'Afrique centrale ont expliqué au public l'efficacité, les faiblesses et les particularités du système sanitaire congolais dont les données sont encore peu disponibles.

L'impétrant Archimède Osséré Bouya a défendu son mémoire sur le thème « La qualité de la supervision des Centres de santé du district sanitaire de Baongo, à Brazzaville, en 2017 ». Il a notifié les insuffisances de formation en supervision dont les données variaient entre 83 et 100%.

A en croire cet étudiant, le degré de satisfaction des supervisés oscille entre 86% et 100%. Trois superviseurs sur quatre au district sanitaire de Baongo ne remplissant pas encore les conditions de compétence.

Pour sa part, l'étudiante Roseline Diola, de nationalité gabonaise, a décrypté un thème portant sur « Le dysfonctionnement dans le processus des évacuations sanitaires hors du Congo de 2014-2017 ». Elle a relevé, dans ses enquêtes, que la prise en charge des malades par l'Etat congolais est partielle au niveau local et totale après évacuation sanitaire à l'étranger.

Enfin, Hermelon Liboli a développé le thème « Gestion des malades hospitalisés à l'hôpital de base de Talangai au premier trimestre 2018 ». L'impétrant a éclairci sur le contrôle des repas offerts aux malades, le cycle de gestion de ces derniers et le rapport lits-médecins. « L'étude a révélé que l'organisation de la gestion des malades hospitalisés était bonne

par rapport aux éléments du circuit, notamment l'hospitalisation, le suivi et la sortie. Un taux de 77,4% des patients sont satisfaits à l'accueil dans les unités d'hospitalisation. Par contre, un taux de 22% dans les services de pédiatrie, néonatalogie et de gynécologie-obstétrique ne sont pas satisfaits. Aux services de la chirurgie, la médecine interne, la cardiologie, la dermatologie et des maladies infectieuses, 78% de patients sont satisfaits », a expliqué Hermelon Liboli.

Pour l'hôpital de base de Talangai, ce dernier propose à l'Etat le désencombrement des services des urgences, d'accueil et d'orientation ; la réduction de la durée d'attente; le respect du régime alimentaire des patients et du circuit des médicaments; la révision des programmes de formation de base pour le personnel de soins ainsi que la mise à disposition des moyens matériels à l'accueil et à l'hospitalisation.

Fortuné Ibara

CONSEIL MUNICIPAL DE BRAZZAVILLE

L'espace du Centre culturel russe débaptisé place Youri-Alexeïevitch-Gagarine

Le conseiller municipal Marc Batoumissa a commenté, le 2 novembre à l'hôtel de ville, l'adoption par l'assemblée locale de la délibération relative à la dénomination en place Youri-Alexeïevitch-Gagarine de l'espace dit Centre culturel russe, situé sur l'avenue Amilcar-Cabral, au centre-ville.

« L'histoire nous enseigne qu'il était le premier homme qui a foulé de ses pieds la lune. Après l'indépendance, la Russie est l'un des premiers partenaires de notre pays. De très bonnes relations ont été nouées et beaucoup de cadres de niveau supérieur y ont été formés », a indiqué Marc Batoumissa.

En plénière à l'assemblée locale, l'adoption de cette affaire par les conseillers départementaux et municipaux n'a connu aucun débat, en souvenir de la relation de coopération congolo-russe. « C'est une reconnaissance des relations entre le Congo et l'ex-URSS, actuellement la fédération de Russie. Les conseillers l'ont fait

de cœur joie, avec gaieté et allégresse. L'exploit de Youri Alexeïevitch Gagarine revêt un caractère pédagogique pour nos jeunes qui poursuivent leurs études », a ajouté le conseiller municipal. Les élus locaux ont, par ailleurs, renvoyé pour la prochaine session l'affaire relative au partenariat entre la commune de Brazzaville et la mutuelle de santé Terre des rois.

Signalons, en outre, que Youri Alexeïevitch Gagarine, né le 9 mars 1934 et mort le 27 mars 1968, est le premier homme à avoir effectué un vol dans l'espace au cours de la mission Vostok 1, le 12 avril 1961, dans le cadre du programme spa-

tial soviétique. Il a acquis, à partir de cet exploit, une notoriété internationale. En effet, pendant cette mission, les chances de réussite étaient estimées à 50%. Le lancement était prévu depuis le cosmodrome de Baïkonour. Les Soviétiques avaient tout préparé en cas d'impondérables : des provisions et un protocole au cas où Youri Gagarine se poserait dans un pays étranger ainsi qu'une balise et même une orbite qui devait permettre au vol Vostok 1 de freiner et redescendre tout seul au bout de deux à sept jours.

Le jour J, Gagarine se réveillait le matin. Après avoir pris son petit déjeuner léger, il enfila sa combinaison spatiale SK-1. Gagarine déclara plus tard : « Bien sûr que j'étais nerveux - seul un robot n'aurait pas été nerveux à un tel moment et dans une telle situation ».

F.I.

DIPLOMATIE

Le Cameroun ouvre un consulat à Ouesso

La cérémonie d'inauguration a eu lieu, le 31 octobre, en présence des ministres camerounais des Relations extérieures et de l'Administration du territoire, Lejeune Mbella-Mbella et Paul Atanga-Nji, qui avaient à leur côté Jean-Claude Gakosso, le patron de la diplomatie congolaise.

Le Congo et le Cameroun partagent une frontière commune et n'ont cessé d'utiliser des voies et moyens pour renforcer leur

coopération multiforme. Les deux pays se sont réjouis de l'ouverture, le 31 octobre d'un consulat en terre congolaise, en l'occurrence

au chef-lieu du département de la Sangha.

Au terme de cette cérémonie d'inauguration, Lejeune Mbella-Mbella et Paul Atan-

ga-Nji ont été reçus en audience, le 1er novembre à Oyo, dans le département de la Cuvette, par le président Denis Sassou N'Guesso. Leurs entretiens ont eu pour cadre le site privé N'Goloudoua-les bains. « Nous sommes très honorés d'avoir été invités ici à Oyo par le président Denis Sassou N'Guesso. Notre présence au Congo est due à l'ouverture de notre consulat à Ouesso », a dit Lejeune Mbella Mbella, ministre camerounais des Relations extérieures, à qui le chef de l'Etat congolais a transmis ses vives félicitations à son homologue Paul Biya, pour sa récente

réélection à la tête du Cameroun.

Le Congo et le Cameroun sont résolument décidés à renforcer leur coopération. Pour Jean Claude Gakosso, ministre congolais des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, l'ouverture de ce consulat camerounais traduit la volonté des deux chefs d'Etat d'oeuvrer pour une diplomatie commune et solidaire, un panafricanisme avantageux, une intégration régionale forte.

Notons que le consul camerounais répond au nom de Isaac Boati. Il a été nommé le 7 novembre 2017.

La Rédaction

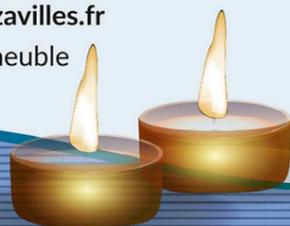
Vous venez de perdre un être cher et vous souhaitez utiliser notre quotidien pour le faire savoir à vos proches

Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tél: +242 05 532 0109

E-mail: regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville



MERCREDI
7 NOVEMBRE

Modération
Claude Renaud Nziengui, Responsable des programmes de Radio MUCODEC
Tiburce Privat Massanga, Chef du département communication de Radio MUCODEC

Animation
Juste Parfait et Weiflar Kaya

	Salle Savorgnan	Salle Gide	Salle Ateliers	Campus France
9h00	OUVERTURE OFFICIELLE Monsieur Jean Richard Bruno ITOUA, Ministre de l'Enseignement Supérieur Monsieur Antoine Thomas Nicéphore FYLLA SAINT EUDES, Ministre de l'Enseignement Technique et Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi Monsieur Bertrand COCHERY, Ambassadeur de France au Congo			
10h	TABLE RONDE LES FORMATIONS SCIENTIFIQUES Daouda KAMISSOKO, IMT Mines Albi Patrice NAUDIN, Université de Poitiers	CONFERENCE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FRANCE ET LA PROCEDURE CAMPUS FRANCE Campus France		
11h30	TABLE RONDE LES METIERS DU PETROLE Léa NDOMBI, Total Constant TSOUZA, Total SNPC	CONFERENCE LES METIERS DE LA SANTE Esther ONTSIRA NGOYI, Alumni Tanguy Fouémina, Médecin	ATELIER LES METIERS DE L'AVIATION Ilithe ONGANIA SimAerospace	ATELIER AIDE A LA PROCEDURE 30 minutes 10 participants
13h	PAUSE			
14h30	CONFERENCE LES METIERS TECHNIQUES DE LA TELECOMMUNICATION Kyese NDAMBA, Airtel Luc MISSIDIMBAZI, Alumni Ruffin BANBINGUI, MTN Serge Léonce BOUMPOUTOU, OFIS	CONFERENCE LES METIERS DE LA CULTURE Marie AUDIGIER, IFC Béril DZYLÀ, consultant Eugène LOUBOU, archiviste		
15h30		ATELIER SE PREPARER AUX ETUDES D'INGENIEURS Daouda KAMISSOKO, IMT Mines Albi	ATELIER REDIGER SON CV ET SA LETTRE DE MOTIVATION Campus France	ATELIERS D'ORIENTATION Campus France Pass World
16h			SUR INSCRIPTION	
16h30	CONFERENCE LES METIERS DE LA LOGISTIQUE ET DE L'AEROPORTUAIRE Fabris ESSIE, AERCO	ATELIER REUSSIR UN ENTRETIEN DE SELECTION Ibrahima FAYE, Excelia Group		
17h30				

JEUDI
8 NOVEMBRE

Modération
Claude Renaud Nziengui, Responsable des programmes de Radio MUCODEC
Tiburce Privat Massanga, Chef du département communication de Radio MUCODEC

Animation
Juste Parfait et Weiflar Kaya

	Salle Savorgnan	Salle Gide	Salle Ateliers	Campus France
9h00	CONFERENCE LES FORMATIONS MARKETING ET COMMUNICATION Ibrahima FAYE, Excelia Group Vincent LASSARAT Directeur de Pass World	PRESENTATION L'ECOLE DES MINES D'ALBI Daouda KAMISSOKO IMT Mines Albi		ATELIER CONSTRUIRE SON PROJET PEDAGOGIQUE Campus France 2x 20 participants
10h	CONFERENCE LES METIERS DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION Alexandre BOUGHGA, CLOCKERS Azaad MONTE, Union Européenne Léger OSSOMBI-DIRA, Canal+ Hylo MOUSSANA, MTN Philip WAGHA, MTN	ATELIER LA PROCEDURE ETUDES EN FRANCE Campus France	CONFERENCE LES METIERS DE L'ESTHETIQUE Séverine RAFFIN, esthéticienne Sandra CHAMPOUSSIN, coiffeuse	
11h	CONFERENCE LES METIERS DU DROIT Amelin Chrystel BASONGISA, Alumni Césaire BOUKOULOU, Consultant en développement des relations internationales	CONFERENCE LES METIERS DE LA GEOGRAPHIE Idriss MBOUKA, Alumni	CONFERENCE LES METIERS DE L'HOTELLERIE René EKONDI, PEFACO Chef Honor Boris SONGUESSA, P'tite Faim Harris Girèsse KOUMI, Ecole de Gastronomie St Jean Paul II	ATELIER AIDE A LA PROCEDURE 4x10 participants
12h	CONFERENCE LES METIERS DE LA FINANCE Société Générale Dexter POUELA, Allianz Gerlie KIESSA, Allianz Valencia KOUNKOU, Canal+ Gabrielle BADIABIO, BCI Congo	CONFERENCE LES METIERS DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE Capitaine Gilles PHELEP, Mission de Coopération et de Défense—Commandant Aldo YOUNGA BILONDO		
12h30				
13h	PAUSE			
14h30	CONFERENCE LES METIERS DU BOIS ET DE L'AGROALIMENTAIRE Maexan TABAKA, Yacoub TANDOKA, AgriCongo Clément OKO, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Forêt	ATELIER LE CONCOURS PASS WORLD Vincent LASSARAT, Blanche ABY DABOIKO		
15h30			ATELIER REDIGER SON CV ET SA LETTRE DE MOTIVATION Institut Français du Congo	ATELIERS D'ORIENTATION Campus France
16h	CONFERENCE LES METIERS DES MEDIAS André ONDELE, Télé Congo M. ELONGA, Radio Congo Benjamin BELLE, Canal+ Albert S.MIANZOUKATA La Semaine Africaine	CONFERENCE VIVRE EN FRANCE ET LA PLATEFORME ALUMNI Campus France	SUR INSCRIPTION	
17h30				

CAMPUS FRANCE
campusfrance.org

BRAZZAVILLE

PROGRAMME FORUM 3^{ème} EDITION

DE L'ORIENTATION ET DES ETUDES EN FRANCE ET AU CONGO

7, 8 ET 9 NOVEMBRE

CONFERENCES THEMATIQUES

STANDS D'ENTREPRISES ET D'ETABLISSEMENTS

ATELIERS D'ORIENTATION

REDACTION CV

LETTRE DE MOTIVATION

ACCOMPAGNEMENT A LA PROCEDURE

CAMPUS FRANCE

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO BRAZZAVILLE

En partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur du Congo

www.congobrazzaville.campusfrance.org

VENDEDI
9 NOVEMBRE

Modération
Claude Renaud Nziengui, Responsable des programmes de Radio MUCODEC
Tiburce Privat Massanga, Chef du département communication de Radio MUCODEC

Animation
Juste Parfait et Weiflar Kaya

	Salle Savorgnan	Salle Gide	Salle Ateliers	Campus France
9h00	TABLE RONDE LES METIERS DE L'HUMANITAIRE Licius KARENZO, France Volontaires Agnès ROSSETTI, Initiative Développement Prosper Mihindou NGOMA, United Nations Information Center	ATELIER SE PERFECTIONNER AVEC LES MOOC Achille Benjamin SOMPA, CNEUF	ATELIER REDIGER SON CV ET SA LETTRE DE MOTIVATION Institut Français du Congo	ACCES LIBRE 1 h par participant
10h		ATELIER LES FORMATIONS EN LIGNE Achille Benjamin SOMPA, CNEUF	SUR INSCRIPTION	
10h30	CONFERENCE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NATIONAL Sylvain N'GOMA, Ministère de l'Enseignement supérieur, Thimoleon ANDZI BARHE, Université Marien N'Gouabi	CONFERENCE LES METIERS DE L'ENSEIGNEMENT Aristide NAKAVOUA, Lycée Saint-Exupéry	ATELIER REUSSIR UN ENTRETIEN DE SELECTION Ibrahima FAYE, Excelia Group	
11h				
13h	CONCLUSION			

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr



JUSTICE

Réflexions autour de la réinsertion des détenus

Pauvres, malades ou reniés par leurs proches après leur libération, les prisonniers échouent souvent à réintégrer la société. Réunis à l'initiative de l'ambassade de France au Congo, en partenariat avec le ministère de la Justice, les magistrats congolais ont dressé le constat et émis des suggestions.

« L'exclusion économique et sociale conduit vers la récidive. Il faut faire un travail qui consiste à rendre les personnes aptes à vivre en société ». Telle est l'idée majeure qui s'est dégagée du séminaire de formation de l'Ecole nationale de la magistrature française tenu à Brazzaville, du 29 octobre au 2 novembre, sur le

thème : « Les enjeux de l'exécution des décisions de justice en matière pénale : de la sanction à la réinsertion ».

Le vice-président du Tribunal de grande instance de Madingou, Régis Augèle Souami Seybault, l'un des participants à cette session de formation, a fait remarquer que « les sanctions pénales

telles qu'elles sont pratiquées au Congo ne sont pas efficaces parce qu'elles se résument à l'emprisonnement ». Or, a-t-il poursuivi, « la période que le détenu passe en prison peut être mise à profit pour sa réintégration ou sa resocialisation ».

Pour lui, les lois et règlements du pays ne mettent pas l'accent sur

ce volet de la sanction pénale. « Notre loi est pauvre et muette à ce sujet. Il faut faire un travail au sein de la Maison d'arrêt pendant la période de détention. Ce travail consistera à rendre les personnes aptes à vivre en société et moins dangereuses pour elle. Le législateur congolais doit à nouveau se saisir de cette problématique de manière à légiférer dans ce sens », a-t-il estimé.

Durant les travaux, après échange avec les formateurs, les participants se sont attelés à identifier les préoccupations juridiques, matérielles et humaines, afin de trouver le juste équilibre dans l'accomplissement des missions des acteurs impliqués.

S'exprimant au nom du ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, son directeur de cabinet a exhorté les magistrats à se mettre en phase avec l'évolution et les attentes de la société dans l'exécution des peines.

« Grâce à cette session de formation, la justice pénale dans l'exécution des sanctions va commencer à regagner de la crédibilité, même si les nouvelles avancées doivent être réalisées pour que la certitude et la promptitude de la sanction deviennent une réalité. Tout compte fait, l'exécution d'une peine prononcée

est la garantie et la crédibilité de la justice pénale », a déclaré Casimir Ndomba. A l'issue de cette session, il s'est dit convaincu « qu'elle conduira, d'une part, à l'amélioration des décisions pénales qui doivent être considérées comme un objectif de programme justice-judiciaire et, d'autre part, au développement des aménagements des peines comme un objectif programme, administratif judiciaire, administratif pénitentiaire ».

Casimir Ndomba a assuré que les connaissances acquises et les suggestions apportées contribueront à améliorer certaines pratiques en cet exercice « délicat » qui est l'exécution des peines.

« Cette session s'inscrit aussi dans une démarche d'ensemble de la politique gouvernementale en matière de formation des magistrats, dont l'objectif poursuivi est la consolidation de l'Etat de droit dans notre pays », a précisé le directeur de cabinet.

Au total, trente-huit magistrats ont participé à ce séminaire dont la formation a été assurée par Thomas Joseph, vice-procureur au Tribunal de grande instance du Havre et Soraya Ahras et vice-procureur au Tribunal de grande instance de La Rochelle. Des certificats de formation ont été remis aux participants.

Yvette Reine Nzaba



La remise des attestations aux bénéficiaires de la formation/Adiac

LE FAIT DU JOUR

Tomber les barrières ethniques

Si les Congolais faisaient un peu plus attention à eux-mêmes, ils se rendraient vite compte que sur les 342 000 km² qu'ils ont en partage comme territoire national, femmes, hommes et enfants forment tous le même vœu : voir leur quotidien s'améliorer de jour en jour, mieux se nourrir, mieux s'habiller, mieux se loger, mieux se soigner, mieux éduquer les plus petits qui constituent l'avenir des familles et de la nation. Ils s'apercevraient aussi que soixante ans après la fondation de la République et cinquante-huit ans après l'indépendance, le chemin pour atteindre ces objectifs reste encore long.

Mais s'ils profitaient un tout petit peu de parcourir les quelques infrastructures routières qui permettent, aujourd'hui, heureusement, de joindre d'un coin à l'autre le Congo, ils estimeraient mieux leur pays, apprendraient à mieux connaître leurs compatriotes, abandonneraient de façon

progressive et résolue de se croire infréquentables du fait de leur nom de famille ou de leurs lieux de provenance. Ils seraient rarement Lalis, Laris, Tékés, Kongo, Mbochis, Mbétis, Vilis, Kougnis, Pounous, Soundis, Yakas, Bem-bés, Mbokos, Nzikous, Makouas, Mikengués, Kukuyas, Ngarés, Ndjems, Bakouélés, Banguilis, Bomitabas, Mbondjos, Yombés, Kambas, Kouyous, Dondos, Yakas, Sangas-Sangas, Bomas, Baganoulous, Mondjombos, Moyes, Likoubas, Ngarés, etc. Ils seraient simplement Congolais comme ils sont mentionnés à l'état civil.

Chacun voudrait-il voir arriver à la tête du pays un président issu de son ethnie, ou de sa région, pour espérer mieux se sentir dans sa peau ? Suivant les plans de Dieu, il faudrait pour cela que des générations se succèdent aux générations, alors même que la liste non-exhaustive des ethnies rapportée dans le précédent paragraphe rendrait l'équation de l'alternance «ethnie-pouvoir» quasi

impossible. Il semble, en tout état de cause, que la bataille qui vaille pour rendre le Congo plus fort est ailleurs. Elle est de faire que la société civile s'approprie les mécanismes de participation à la décision et à la gestion publiques au moyen d'organisations suffisamment structurées. Pour non pas tenir tête aux institutions publiques mais se poser en promotrices de la démocratie et de l'Etat de droit.

Un peu plus d'un quart de siècle après l'avènement du multipartisme, donc de la libéralisation de la vie publique, le constat est que les partis politiques qui ont pris le pouvoir de parler au nom de la population restent recroquevillés sur eux-mêmes dans les villages de provenance de leurs fondateurs. Ils n'ambitionnent pas de conquérir l'espace national et recrutent essentiellement dans des pré-carrés qui ont l'ahurissant bonheur d'être strictement ethno-régionaux.

Les Congolais sortiront-ils un jour de ce guépier où la politique ne

se fonde pas sur le destin partagé de sublimer le sentiment d'appartenance à la même nation ? Les animateurs des partis politiques se rendent-ils compte qu'en agissant de la sorte, ils contribuent à fragiliser les équilibres façonnés par les sacrifices que depuis les années d'indépendance le citoyen lambda a consentis pour que tiennent les fondations de la République ?

Si l'on ajoute aux pertitions de la gent politique la nocivité des concepts que certains intellectuels convoient de manière étonnante, on peut plaindre le sort du Congo. Ailleurs, les pays se sont construits en exploitant de la meilleure façon qui soit les diversités nationales. Ils n'ont pas fait la place au discours qui consiste à dresser les communautés les unes contre les autres, parce que ceux qui le tiennent sont une infime minorité nuisible qui ne peut prospérer. Même quand elle laisse éclater la virulence de ses prédictions.

Gankama N'Siah



NAVIGUEZ SUR LA
CONNEXION INTERNET
LA PLUS STABLE



LE RESEAU DES SMARTPHONES

HUMEUR

Quand une race de « menteurs » alimente négativement des causeries publiques !

Dans des transports en commun, débits de boisson, marchés, quartiers ou administrations tant publiques que privées, bref sur des places publiques, des mensonges de tous genres sont débités ces jours-ci par certaines personnes. On entend dire, par exemple, que le pays serait en train de s'acheminer vers des mesures d'ajustement structurel ; qu'il serait au seuil de la deuxième dévaluation du franc CFA...

Ces mensonges, disons-mieux ces fausses informations, rencontrent le plus souvent des oreilles attentives de certains compatriotes qui ont pris la mauvaise habitude de prêter plus attention aux ragots qu'aux informations vraies. Et si rien n'est fait pour mettre fin à cela, c'est la conscience collective qui prendrait un coup ou qui se trouverait désabusée. Ces gens-là, véritables « désorientateurs » de l'opinion nationale, se frottent toujours les mains sans aucune gêne quand ils déversent de tels propos déstabilisateurs pour leur pays. Quand vous leur posez la question sur l'authenticité de leurs propos, certains vous renvoient au compte rendu du dernier conseil des ministres tenu le 6 octobre. Pour eux, la liste des absentéistes de certaines administrations, publiée par le gouvernement, serait une manifestation de sa colère et c'est l'arbre qui cache la forêt car les faits sont ailleurs. Or, l'opinion nationale voire même internationale est bien consciente du combat que l'exécutif a engagé contre les antivaleurs pour rompre avec l'absentéisme, la corruption, la concussion, la fraude, le détournement des biens publics, etc. Mais pour ces amuseurs publics, les noms cités seraient la traduction de l'impasse des négociations entre le Fonds monétaire international et le pays. Une impasse qui conduirait à l'ajustement structurel et/ou à la deuxième dévaluation du franc CFA.

Le terme rupture voudrait-il dire dévaluation du franc CFA ou ajustement structurel ? Et la rumeur prend de plus en plus de l'espace, à défaut d'une réaction des spécialistes de ces questions, notamment les politiques et les économistes qui laissent libres cours aux fake news dans les réseaux sociaux. Quelles grossièretés si cela reste sans fondement objectif !

Ce billet d'humeur n'est qu'un constat mais amer, des comportements de certains concitoyens prêts à dire toutes les méchancetés sur le pays pour le tirer vers le bas, au lieu de lui souhaiter un futur agréable. Quand on milite à salir coûte que coûte son propre pays, on s'apparenterait à ce serpent qui se meurt la queue. A bon entendeur salut !

Faustin Akono

DROIT MARITIME

Le transport multimodal fait l'objet d'une soutenance à la Sorbonne

Enseignant à la Faculté de droit de l'Université Marien-Ngouabi, le Dr Éric Dibas-Franck a présidé, le 30 octobre à Paris, en France, le jury de thèse de doctorat en droit présentée et soutenue publiquement par Jianru CAI, de nationalité chinoise, sur le thème « Le transport multimodal : étude comparée de droit français et chinois ».

La thèse présentée dans le cadre de l'école doctorale de droit de la Sorbonne a retenu l'attention de l'expert congolais en la matière. Le Dr Éric Dibas-Franck a estimé qu'il s'est agi d'un sujet de grande importance pour la République du Congo et de constante actualité. En effet, le transport multimodal est effectué avec au moins deux modes et un document unique. La question de la loi applicable à ce genre de transport est intéressante, a-t-il expliqué, et intéresse différents pays, dont ceux de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale qui ont révisé, le 22 juillet 2012, leur code communautaire de la marine marchande.

Dans celui-ci ont été intégrées les dispositions des Règles de Rotterdam, c'est-à-dire la convention des Nations unies pour un contrat de transport international des marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer. Bien que cette convention ne soit pas encore entrée en vigueur, le Congo l'a ratifiée le 28 janvier 2014. « On se pose la question de savoir si cette convention constituera le droit des transports maritimes du XXI^e siècle. Par ailleurs, on sait que le Congo a des relations commerciales en plein essor avec la Chine. Aussi, un regard sur la législation maritime de ce pas suscite l'intérêt », a indiqué le Dr Éric Dibas-Franck.

Le transport multimodal n'est pas



La photo de l'impétrante (troisième en partant de la gauche) et les membres du jury/Adiac

nouveau. Les lieux de production étant souvent éloignés de ceux de consommation, qui plus est dans une économie toujours davantage internationalisée, l'acheminement de la marchandise soulève inévitablement le recours à ce type de transport.

Le transport maritime, tout comme le transport ferroviaire et aérien, requiert nécessairement un pré-acheminement ou un post-acheminement. Seul le transport routier pourrait échapper à ces contraintes. Pourtant, le transport multimodal est un concept juridique de création moderne. Son originalité a pour conséquence de soulever un certain nombre de problèmes juridiques touchant à la fois la responsabilité, l'assurance et la compétence juridictionnelle.

Cette thèse de doctorat en droit, a assuré l'expert congolais, a répondu aux difficultés juridiques relatives à ce mode de transport, notamment à deux questions fondamentales. La première est celle déterminant la responsabilité de l'entrepreneur du transport multimodal et sa limitation de responsabilité, tandis que la seconde fait savoir la loi applicable en cas de conflit de lois et l'influence des règles de Rotterdam.

Cela, a signifié le Dr Éric Dibas-Franck, au regard de la com-

mission de transport qui, si le concept est reconnu largement dans tous les pays, ne dispose néanmoins pas du même statut juridique. Le droit français distingue la notion de commissionnaire de celle de transitaire. Le « Non-Vessel-Opération-Common Carrière » (NVOCC) est un peu l'adaptation internationale de la notion française de commissionnaire de transport. Après les Etats-Unis et les Philippines, la Chine a récemment adopté la notion NVOCC dans les modalités d'application de son règlement aux transports maritimes internationaux. Ce problème renvoie aux questions d'identification de transporteur et de sa limitation de responsabilité, a-t-il ajouté.

Notons que parmi les membres du jury figuraient, entre autres, Philippe Delebecque, professeur agrégé des facultés de droit, président de la Chambre arbitrale maritime de Paris; le Pr Banggui Jin de la faculté de droit d'Aix-en-Provence; Laurent Fedi, professeur à Kedge Business School et enfin Françoise Odier, professeure émérite à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, présidente d'honneur de l'Association française du droit maritime.

Hugues Prosper Mabonzo

DISTRICT DE HINDA

Les chefs de village, quartier et bloc outillés dans la gestion de leurs entités

La deuxième édition du séminaire de renforcement des capacités des chefs de village, quartier, bloc et des secrétaires, s'est déroulée du 29 au 31 octobre, sous le patronage du sous-préfet, Edouard Dinga Oba.

Pendant trois jours, les participants au séminaire, cent onze au total, ont été édifiés sur la gestion de leurs localités respectives à travers treize thèmes.

Clôturant cette formation, le sous préfet de Hinda a expliqué que celle-ci sera suivie d'autres en vue du bon fonctionnement de ce district. Aussi a-t-il exhorté l'ensemble des participants à faire chacun une restitution des conclusions de ce séminaire aux habitants de chaque village. Edouard Dinga Oba a, en outre, émis le vœu de voir les responsables de village organiser des assemblées générales pour faire comprendre à leurs administrés la responsabilité qui re-



La photo de famille à la clôture des travaux/Adiac

vient à chacun d'eux dans la construction du district d'Hinda.

« Pour la construction de notre district, il importe que la population ait conscience de ses responsabilités. Ainsi, je demande à vous les représentants de la population à manifester votre confiance à l'endroit de cette dernière pour un avenir meilleur de ce district », a-t-il déclaré.

Dans leur mot lu à l'issue du séminaire, les participants ont exprimé leur satisfaction « d'avoir été à l'école du savoir », qui leur a permis d'acquérir les connaissances qui permettront à chacun d'eux de mieux gérer leurs villages et quartiers respectifs. Ils ont ainsi remercié « très sincèrement le sous-préfet pour l'initiative prise ».

Séverin Ibara

CONCOURS «LA FRANCE A UN INCROYABLE TALENT»

Le contorsionniste Strauss serpent accède directement en finale

Après sa victoire en décembre 2017, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à l'émission «L'Afrique a un incroyable talent» de Canal+, l'artiste congolais participe, depuis le 30 octobre, en France, à une émission du même genre de la chaîne «M6». Il a été retenu en finale qui aura lieu le 11 décembre.

Lors de sa prestation, Joress Mpandou alias Strauss serpent a ébloui l'assistance, obtenant le Golden Buzzer du jury, c'est-à-dire l'accès direct en finale. En deux minutes trente secondes, il a épaté les téléspectateurs et les membres du jury de l'émission «La France a un incroyable talent», diffusée sur M6.

Strauss serpent a fait la fierté de l'Afrique en général et de la République du Congo en particulier. Âgé de 22 ans, il représentera le continent en février prochain à l'émission américaine de télé réalité «America's Got talent», aux Etats-Unis.



Le contorsionniste se tord dans tous les sens avec une souplesse étonnante. Sa discipline est moins connue et négligée en Afrique mais valorisée sous d'autres cioux. « Au début, ce n'était pas facile. En Afrique, quand tu n'es pas musicien, tu n'es pas artiste. Les gens se moquaient de moi (...). À un moment, j'ai décidé de quitter le pays (...). Il a fallu que je quitte le Congo à pied, que je passe quatorze jours dans la forêt pour arriver au Cameroun. C'était un enfer », a-t-il révélé.

Strauss serpent fait partie du casting de Climax, il a participé dans le film de Gaspar Noé dont la sortie a eu lieu le 19 septembre dernier. Il y joue aux côtés de l'actrice et danseuse hip hop franco-algérienne, Sofia Boutella. (La Momie, Star Trek Sans Limites).

La contorsion est une discipline acrobatique pratiquée au cirque, en gymnastique et en cabaret variété. Elle est fondée sur des mouvements de flexion et d'extension extrêmes du corps humain et nécessite une importante souplesse.

Rosalie Bindika

RAPPORT DOING BUSINESS 2019

Le Congo stagne à la 180^e place mondiale

Le pays n'a pu faire mieux que garder le même rang sur cent quatre-vingt-dix Etats lors du classement 2018, a indiqué le groupe de la Banque mondiale dans son dernier rapport sur la facilité de faire les affaires.

Depuis 2003, la Banque mondiale publie chaque année un rapport « Doing Business » pour mesurer le niveau de la réglementation des affaires et son application effective dans cent quatre-vingt-dix pays au monde. Ses évaluations tiennent compte des principaux critères tels que la durée de création d'une entreprise, l'obtention des permis de construire, l'accès à l'électricité, la protection des investisseurs minoritaires, l'obtention de prêts, le paiement des taxes et impôts.

Dans ce sens, le Congo a obtenu 39,47 sur cent points en 2018, contre

39,83 en 2019. Deux réformes sont attendues l'an prochain par rapport à une seule cette année. À l'instar de l'Angola et du Lesotho, le Congo expérimente les projets pilotes de la mise en œuvre du Système douanier automatisé. Cette réforme en vue n'a pas, semble-t-il, influencé le classement en termes d'amélioration du climat des affaires.

Au niveau régional et des dix-sept États membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, selon le rapport publié le 31 octobre dernier, la plupart

des réformes se sont concentrées sur l'amélioration de l'exécution des contrats. Alors que dans le domaine de la création d'entreprise, peu de réformes ont été menées.

Quelques pays africains excellent néanmoins dans ce classement Doing business 2019 : l'Île Maurice (20^e), le Rwanda (29^e) et le Kenya (61^e). Des performances qui rassurent le responsable du projet Doing Business. « C'est une année de records pour l'Afrique subsaharienne (...) Un environnement des affaires efficace, qui permet aux entreprises privées de prospérer, est essentiel à la création d'emplois et à la croissance », a déclaré Santiago Croci Downes.

Fiacre Kombo

ENVIRONNEMENT

Le vice-Premier ministre lance l'opération « Villes, villages et habitations propres »

Initiée par le Premier ministre, Clément Mouamba, sur instruction du chef de l'État, Denis Sassou-N'Guesso, l'opération a démarré, le 3 novembre, sur toute l'étendue du territoire national.

Il y a un mois environ, le Premier ministre, chef du gouvernement, après avoir constaté l'insalubrité dans laquelle sont plongées les villes et villages du Congo, incompatible aux options officielles du gouvernement en la matière, a appelé les Congolais à l'urgence environnementale, à l'effort d'amélioration du cadre de vie et la gestion de la salubrité publique tous les premiers samedis du mois, sur toute l'étendue du territoire national, de 7h à 10h. Une circulaire a été rendue publique pour la circonstance.

En application de cette directive, le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'État, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, a lancé, au nom

du Premier ministre, l'opération dénommée « Villes, villages et habitations propres ».

« En lieu et place du Premier ministre qui s'est absenté du pays pour quelques urgences officielles et, conformément à ses instructions, il y a un mois, il a donné une directive à tous, pour que désormais dans notre pays, une fois par mois, une petite fois par mois, chaque premier samedi du mois, nous nous adonnions à cette opération de salubrité publique dénommée « Ville, villages et habitations propres », a-t-il déclaré.

En effet, la protection de l'environnement, l'hygiène publique tout comme l'amélioration du cadre de vie sont autant d'actions et d'initiatives qui visent à améliorer la santé de la population confrontée à la dégradation de l'environnement. C'est pourquoi, face à l'insalubrité, il faut des actions d'hygiène collectives ou publiques pour protéger la communauté contre les risques sanitaires et environnementaux.

« Le Premier ministre, c'est quelqu'un qui vit dans la société et

qui a une capacité d'observation qui ne se démontre plus. Après avoir fait le tour de Brazzaville et de l'intérieur du pays, il s'est rendu compte que nos villes et villages sont dans un environnement qui laisse quand même à désirer. C'est pour cela qu'il a pensé, sur instruction du président de la République, de lancer cette opération pour que chaque Congolais participe si peu que cela puisse être possible à l'opération d'assainissement de notre ville », a indiqué, pour sa part, Rigobert Maboundou, ministre directeur de cabinet du Premier ministre.

Notons que tous les membres du gouvernement ont suivi à la lettre cette circulaire. Dorénavant, avec les responsables d'institutions constitutionnelles, préfets, sous-préfets, administrateurs maires, ils sont priés de prendre en main la gestion de salubrité publique sur toute l'étendue du territoire national.

Bruno Okokana

RÉFLEXION

La Francophonie dans tous ses états

Rien au fond ne rend mieux compte du bond en avant qui se prépare dans le monde francophone que la visite effectuée, jeudi dernier, par la future secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo, au musée kiebe-kiebe qui s'élève en pleine forêt à quelques kilomètres d'Oyo. Accompagnée par Denis Sassou N'Guesso, qui a créé ce vaste édifice dédié à la danse initiatique kiebe-kiebe, la successeur de la Canadienne Michaëlle Jean a, en effet, choisi de venir sur les bords de la rivière Alima avant même de prendre ses fonctions à Paris, le 1er janvier 2019, afin de parler de l'avenir avec le président du Congo. Et tout naturellement, elle a profité de son séjour à Oyo pour se rendre à Ngolodoua.

Ce geste très symbolique lance un double signal à la communauté francophone dans son ensemble.

Il confirme, tout d'abord, que l'Afrique sera bien, demain, le pivot de la Francophonie. Non pas seulement parce que c'est sur ce continent que vit dès à présent et vivra plus encore demain le plus grand nombre d'hommes et de femmes qui parlent cette langue de par le monde mais également, parce que désormais c'est une femme issue de ce continent qui tiendra les rênes de l'OIF. Avec la volonté affirmée de donner à l'Afrique en général, au Bassin du Congo en particulier, où elle est née, la place qui lui revient naturellement étant donné l'importance que lui confère dès à présent la masse humaine qui y vit. Une volonté dont elle a fait preuve tout au long de sa carrière diplomatique en accompagnant son pays, le Rwanda, dans sa réémergence sur la scène internationale.

Le geste accompli ce 1er novembre 2018 par Louise Mushikiwabo à

Ngolodoua montre, ensuite, que le respect des arts et des traditions, la reconnaissance de l'histoire, la préservation des lieux et des documents hérités du passé figureront en bonne place, dans la mission que la nouvelle secrétaire générale de l'OIF se fixera très probablement dans les mois à venir. Un engagement que traduisent parfaitement les mots écrits par elle avant son départ pour Kigali dans le livre d'or du musée kiebe-kiebe, alors qu'elle s'appropriait à quitter ce lieu hautement symbolique : « Je suis heureuse d'apprendre plus sur la croyance et l'âme d'un peuple frère. Bravo au président de la République et à tous ceux qui ont contribué à la restitution de cet héritage culturel et à sa préservation pour éduquer et édifier ».

Nul ne sait ce que se sont dit le président du Congo et la future secrétaire générale de l'OIF lors de leurs entretiens privés mais, des

échanges publics qui ont marqué ces deux jours, ressort la conviction que l'OIF ne sera pas simplement demain une institution vouée à la seule défense de la langue française mais qu'elle s'attachera aussi à accompagner les peuples ayant le français en partage dans les actions qu'entreprendront leurs dirigeants afin de protéger, de mettre en valeur les arts et les traditions héritées des siècles antérieurs.

Si tel est bien le cas, l'OIF sera dans les années à venir l'une des institutions internationales les plus respectées de la sphère internationale puisqu'elle permettra de concilier le présent et le passé, de montrer que l'emploi d'une langue commune permet aux peuples vivant dans des environnements très différents de coordonner les actions engagées pour faire de la culture l'un des principaux ressorts du progrès humain.

Jean-Paul Pigasse